

**Aboubacar Sidick Fomba président de l'ADEPM : «Le M5-RFP est une révolution Malienne, voire Africaine, contre la mauvaise gouvernance et la libération de l'esclavage colonial»**

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

LUNDI 10 AOUT 2020

# 663

# Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



## Mahmoud Dicko parle

# Le combat du M5-RFP n'est pas religieux ; il est patriotique



**Cour Constitutionnelle rappelée : Une vraie fausse solution**



**Une Cour Constitutionnelle éclopée au service des forfaitures de IBK**



**LIBÉREZ  
L'HONORABLE  
SOUMAÏLA  
CISSE !**

**ENSEMBLE NOUS POUVONS !**

<b>Une</b>	MAHMOUD DICKO PARLE : Le combat du M5-RFP n'est pas religieux ; il est patriotique.	<b>P.4</b>
<b>Brèves</b>	Démission à la Primature : Après la tuerie de manifestations, Boubou Cissé lâché par un de ses conseillers	<b>P.13</b>
	Répression sanglante des manifestants les 10, 11 et 12 juillet : IBK ordonne "l'indemnisation des victimes", le M5 émet des réserves	<b>P.14</b>
	Arrestation de manifestants au Mali : Sit-in du M5-RFP pour la libération de ses militants à Kayes (Ouest)	<b>P.14</b>
	Sortie de crise au Mali : Les nouveaux membres de la Cour constitutionnelle prêteront serment dès la semaine prochaine	<b>P.15</b>
	Mohamed Aly Bathily : « Des citoyens d'autres pays de la CEDEAO me consultent pour suivre l'exemple du Mali »	<b>P.15</b>
	Nouvelles régions du Mali : Les ressortissants de Taoudénit réclament l'opérationnalisation de la région	<b>P.15</b>
	Général Charles De Gaulle : Un dirigeant historique passé par « La Désobéissance Civile »	<b>P.16</b>
	Insécurité dans le centre du Mali : Une nouvelle attaque dans le village de Kromatintin, cercle de Koro	<b>P.16</b>
<b>Actualité</b>	Arnaque des élèves sous-officiers à l'ENP : Le ministre de la Sécurité et de la Protection civile saisi	<b>P.22</b>
	Acquisition de 4 locomotives reconditionnées : Un marché de 4,5 milliards FCFA qui fait polémique	<b>P.23</b>
	Lutte contre le terrorisme dans le Sahel : Le Général Marc Conruyt, nouveau commandant Barkhane	<b>P.25</b>
<b>Politique</b>	Cédéao : Ce qui est faux est faux	<b>P.26</b>
	Aboubacar Sidick Fomba président de l'ADEPM : «Le M5-RFP est une révolution Malienne, voire Africaine, contre la mauvaise gouvernance et la libération de l'esclavage colonial»	<b>P.28</b>
	Une Cour Constitutionnelle éclopée au service des forfaitures de IBK	<b>P.29</b>
	Cour Constitutionnelle remembrée : Une vraie fausse solution	<b>P.32</b>
	Les aberrations juridiques de la feuille de route de Boubou Cissé	<b>P.33</b>
<b>Culture &amp; société</b>	Impact de la pandémie de coronavirus sur les secteurs culturels du Mali : 21 milliards FCFA de manque à gagner selon la Fedama et l'Uaaprem	<b>P.37</b>
<b>International</b>	Côte d'Ivoire : « Alassane Ouattara n'a pas su guider la Côte d'Ivoire vers la sortie définitive de l'autoritarisme »	<b>P.39</b>
	Burundi : Fin de non-recevoir du président burundais à la main tendue de Paul Kagamé	<b>P.40</b>
<b>Sport</b>	Sélection nationale U20 : Bientôt la reprise des entraînements	<b>P.41</b>
	Championnat national de football ligue Orange : La reprise est prévue pour le 21 août prochain	<b>P.42</b>



## Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations** (AMPI)

**Siège** : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)

**Email** : ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com

**Site Web** : www.malikile.com

**Contacts** : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keïta, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : AZIA Bénédicte



## Mahmoud Dicko parle : Le combat du M5-RFP n'est pas religieux ; il est patriotique

C'était hier dimanche 09 août 2020 au siège de la CMAS et du M5-RFP pris d'assaut par de nombreux journalistes et activistes. Les militants du M5-RFP et les sympathisants de Mahmoud Dicko étaient aussi présents. C'est devant ce beau monde qu'est apparu, entouré des principaux leaders du M5-RFP, un Mahmoud Dicko en apparence bonne forme physique et particulièrement offensif. Il n'a édulé aucun sujet et mieux a fait de nombreuses confidences sur les récents développements de la vie politique malienne. Nous vous livrons une traduction de ses principaux propos :

« Gloire à Allah le Miséricordieux et mes pieuses pensées à tous ceux qui ont perdu la vie pour le Mali. A tous je fais mes vœux de Tabaski et pour un

bon hivernage.

J'ai souhaité être ici avec mes parents et amis même si je sais que la précédente conférence de presse du M5-RFP est largement suffisante. Mais ma présence ici a une signification particulière. C'est d'être vu ici parce que ma récente absence a été interprétée de diverses façons. Et je n'étais pas dans les endroits qui ont été cités. J'étais allé dans mon village natal rendre visite à mes parents et pour me reposer un peu. Et me voici de retour Dieu merci.

Il était important pour moi de venir dire ici que je suis partie prenante du rassemblement prévu le mardi 11 août. Comme l'a dit le Coordonnateur général de la CMAS, Mardi est un jour symbolique au Mali et effectivement de nombreux événements se sont déroulés ici les

mardis. Puisse Allah faire que ce mardi rentrer dans notre histoire. De cela nous ne doutons point et nous n'en avons pas peur. Car nous ne mentons pas et ne faisons pas semblant d'être dans une action sans y être. Nous en sommes parce que nous y croyons et parce que c'est le chemin de la vérité. Il est temps et il est grand temps que la mal gouvernance s'arrête. Tel est notre message, notre objectif et notre quête dans la sérénité. On peut en effet montrer notre engagement par notre détermination mais pas par la violence. Nous avons toujours manifesté notre bonne foi et cela doit être dit et compris. Nous sommes de bonne foi envers notre pays, nos concitoyens y compris ceux qui pensent que nous sommes leurs ennemis. C'est moi qui, un moment, ai demandé au M5-RFP de renoncer à la demande de démission



du président de la République. Ils sont là et peuvent en témoigner. Cette demande avait créé le doute et la suspicion mais je l'ai assumé. Et j'ai alors entrepris de nouer le fil du dialogue entre les différents camps pour prouver que nous n'en voulions à personne et que notre combat ne portait que sur le Mali. Ils ont accepté ma demande et ont rédigé un Mémoire que nous avons validé ensemble. Je suis alors allé voir le Président et lui ai demandé de recevoir le M5 tout en demandant aussi au M5 de ne pas refuser de le rencontrer et de discuter avec lui. Ils sont allés répondre à son invitation mais l'accueil que le président leur a réservé m'a fait vraiment honte. Ils n'ont eu droit à aucun respect ni égard. Après quelques minutes, il leur a demandé d'aller discuter avec la majorité présidentielle pour laquelle lui-même n'a aucune considération. Et qui, au cours de différentes rencontres tient des propos décevants. Leur demander d'aller voir ces personnes est un refus de discuter. Déçus, ils ont donc décidé de revenir à leur décision initiale de demande de démission pure et simple. Je leur ai à nouveau demandé de ne pas se fâcher et nous nous sommes remis à discuter comme on le fait habituellement pour nous comprendre et nous accorder sur différents problèmes. Nous avons ainsi poursuivi jusqu'au rassemblement du 10 juillet auquel je n'ai pas pris part. Mais le 11 juillet, moi qui n'ai rien dit, n'ai participé à rien ai été agressé chez moi par des hommes armés. Dieu peut témoigner de leurs intentions. Ils ont fait des morts là-bas et dans la mosquée. Paix à leurs âmes ! Mais le plus

étonnant a été le déploiement et les tirs de la FORSAT comme si on était en guerre. Ils ont emmené un véhicule blindé qui est tombé dans un trou. Et pendant tout cela quelqu'un sur mon toit a tout filmé et vu tous ceux qui sont entré chez moi et dans la mosquée. Et ni le président « mon frère », ni le Premier ministre qui dit être mon fils n'a eu le moindre geste ou mot de compassion. Aucun d'eux ne m'a même demandé ce qui s'est passé. Nous avons ainsi organisé les funérailles avec le M5. Là, je rends hommage au Cardinal Jean Zerbo qui est venu, a pleuré à chaudes larmes et voulait même rentrer dans la mosquée. Nous nous sommes embrassés et je lui ai demandé de partir. Merci à lui. Beaucoup de choses se disent mais il est bon que je témoigne moi-même de certains faits.



Mon cadet Ousmane Madani Haidara a dit que nous nous sommes parlé au téléphone. C'est vrai. Il a aussi souhaité que nous puissions nous rencontrer. J'ai marqué mon accord sur le principe en lui demandant cependant de différer légèrement le moment. Mais je suis sûr que nous nous retrouverons tous sur les chantiers de la construction nationale, de la vérité et de l'honnêteté car ce qui est en cours ne se fera pas sans lui. Notre pays est à un tournant majeur et ceux qui pensent et disent que nous sommes sur les chemins du djihadisme doivent se détromper. Je ne dissimule rien. Et je dis à Haidara retrouvons nous sur ce chantier. Et je redis que mon frère et ami le Cardinal Jean Zerbo est venu me trouver là où j'étais encerclé, ou on a tiré sur moi, s'est assis à mes côtés pour démontrer que notre combat était patriotique et non religieux. Les gens veulent nous distraire en donnant un autre sens à notre combat pour cacher leur forfaiture. Impossible ! Quant au Cherif de Niour, c'est un être humain qui comme tout être ne se prononce sur un problème que sur la base des éléments en sa possession. Autrement au fond de lui-même et dans son cœur, il partage notre combat. De cela je ne doute point et je demande que nul n'en doute. Ses origines ne lui permettent pas de tricher. De toutes les façons j'ai promis d'aller le voir et je le ferai. Inch'Allah ! J'ai dit à mon aîné IBK qu'il a envoyé des gens tirer chez moi et a soutenu que je veux instaurer un Etat islamique au Mali. Veut-il dire que lui veut transformer le Mali en pays de mécréants ? Il m'en veut pour avoir mis en échec



l'introduction de l'homosexualité au Mali. Et m'accuse désormais de tout. Ils sont libres de dire tout ce qu'ils veulent mais moi je sais que l'on ne meurt que le jour fixé par son destin. Ni avant, ni après.

J'avais donc demandé au M5 de renoncer à la demande de démission. Et devant la CEDEAO j'ai redit que je préfère mourir en martyr que de vivre en traître. Plutôt la mort que la honte est une valeur de chez nous ici au Mali.

IBK, avant l'arrivée de la CEDEAO était prêt à dissoudre l'Assemblée et le gouvernement. Mais c'est un éternuement et des mises en garde en garde venus d'ailleurs qui ont fait plier cette organisation. Eux ont eu peur et lui,

n'en parlons pas. C'est quand j'ai appris cela que je me suis révolté et j'ai dit non. Mais comment peut-on nous humilier jusqu'à ce point ? Humilier notre pays, faire de nous des moins que rien et décider de qui va assumer telle ou telle fonction au Mali dans les chancelleries et ce sont les pays voisins qui nous donnent des ordres. Mais où est Ibrahim ? Ou est Ibrahim que nous connaissions ? Est-ce le même ? Peut-être que l'âge l'a diminué mais celui que je vois n'est pas mon aîné que je connaissais. C'est pourquoi j'ai demandé que nous discussions. Mais lui est dans un bras de fer. Or il n'y a pas de bras de fer entre nous car il s'agit du Mali. Et il n'y a pas de bras de fer entre le

peuple et quelqu'un que le peuple a élu. Il doit entendre toutes les opinions. Malheureusement lui se braque et fait toujours le contraire de ce qui lui est demandé. Nous sommes dans quel genre de démocratie ?

En fait IBK vit de crises qu'il crée et entretient. Il aurait pu régler ce problème sans lui donner cette ampleur en réunissant les forces vives du pays. Et maintenant tout le monde s'improvise médiateur en allant ici et là. Un pays ne se gère pas de cette façon.

Le problème de Boubou Cissé maintenant. En 2019 IBK, qui avait promis le poste de premier ministre à Boubou Cissé avait par la suite choisi un autre dont je connais le nom. Je l'ai appelé pour lui dire que j'ai appris que tu veux revenir sur le choix de notre fils Boubou pour la primature. La déception risque d'être trop grande pour lui et je te demande de le maintenir. Il m'a dit « c'est ce que tu souhaites ? » « Oui ai- je répondu ». Il m'a dit d'accord mais je te demande alors de nous aider. J'ai dit oui. Je ne vous mens pas car je ne sais pas mentir. J'ai promis de les aider et ai demandé à Nioro qui m'a demandé qui était Boubou de l'aider. Il a formé son gouvernement avec de nombreux ministres que j'ai encouragé à y entrer. Aujourd'hui certains parmi eux ne prennent plus mon avis. On finira par donner des noms dans cette affaire.

A suivre demain !

■ Karamoko B. KETA

**malikile.com**  
La première Plateforme de Distribution de communiqués et de relation médias et bien d'autres services !

74% Malikilé  
MIGRATION IRREGULIERE : 48 MALIENS PERISSENT EN MER

## RP Médias



Les maliens de Suisse manifestent contre la mauvaise gouvernance au Mali et pour l'intégrité du territoire

Réunis sur la place des nations à Genève ce 9 Aout 2020, les maliens de Suisse, de France et d'Allemagne ainsi que les amis du Mali manifestent contre la mauvaise gouvernance au Mali et pour l'intégrité du territoire.

## Jeune Afrique



Depuis qu'Éric Dupond-Moretti a été nommé ministre français de la Justice, son ancien associé, Antoine Vey, dirige seul leur cabinet. L'Afrique pourrait y prendre une place encore plus importante.



## Sarah N'Diaye Ka Balla



Situé à côté de la Merdersa de YELIMANÉ CÉBÉ et non loin de l'église Catholique de YELIMANÉ et du Bureau de SOMAGEP, le tout nouveau CSCOM DE YELIMANÉ offert par le CANADA à travers le Projet MEDIK sera inauguré ce Lundi 10 Août 2020.

Pour l'occasion, La Mairie de la Commune Rurale de GUIDIMÉ invite tous les habitants du cercle de YELIMANÉ, de la Région de Kayes et Mali a faire honneur de votre présence à la dite cérémonie.

Cette nouvelle structure de santé vient en renfort au CSREF, elle est composée dd'une maternité ( 8 salles), d'un dispensaire (7 salles ), d'un logement pour le DTC et un équipement d'une grande valeur.

Toutes nos félicitations à la #MAIRIE la mobilisation du partenariat et au #CSREF pour le guide.

#ENSEMBLE POUR L'ÉPANOUISSEMENT DE YELIMANÉ DANS TOUTES SES DIVERSITÉS



## Moussa Nouhoum Guindo



Urgent : Je viens d'avoir une infos importante Une rencontre a eu lieu entre la plateforme des leaders religieux, le président du haut conseil islamique, chouala et Moufa Haidara.

Ils ne sont pas contents car ils ne sont pas concertés quand la formation du gouvernement d'union nationale. Et disent qu'ils vont se faire entendre.

Ils demandent aussi la démission de Boubou Cissé d'ici mardi. Sinon ils formeront un bloc avec le M5 RFP pour décider ensemble de l'avenir du Mali.

Dieu MERCI. Vivement le mardi 11 Août. Soit boubou démissionne. Soit IBK partira avec son Boubou.

Vive le très respecté et éclairé Imam Dicko



La position du RPM frappe lactuel locataire de l'assemblée Nationale du Mali.

## Djibrila Ibrahima



S'il vous plaît, dites à tous les contacts de ta liste messenger de ne pas accepter la demande d'amitié de Lona Charles Ouattara et de Sibiri Jean Zoundi. Ce sont des hackers qui ont un système connecté à votre compte facebook. Si un de tes contacts les accepte, tu seras aussi piraté. Assures-toi également que tous tes contacts le sachent. Merci.

## Nia Dialla Keita



OFFICIEL : Maurizio Sarri limogé à la tête de la Juventus pour insuffisance notoire de résultats

## Abdoulaye Bah



Je vais basculer dans mes activités de réflexion plus passionnantes que la formation du gouvernement d'union nationale, en composition dans le salon du Chérif Bouye de Niore.

La révolution "Été africain" vient d'être dévoyé par les marabouts

défenseurs de l'ordre établi IBK qui a tenté une fugue qui se termine mal pour lui.

### President de l'Association Kaoural Renouveau International

Tous déterminés pour ce mardi 11 Août histoire d'en finir avec ce régime d'IBK. Le combat rentre dans sa phase décisive, le M5 plus fort que jamais



### Mohamed Ould Mamouny

Vraiment heinn



**Sir MARCK ARTHUR** 🇲🇱 🇳🇪 🇸🇩  
@Marck\_Arthurr

J'ai eu BEPC sous ADO, BAC sous ADO, ma première fille sous ADO, je vais me marier sous ADO, je ne travaille pas encore mais j'irai à la retraite sous ADO. c'est plus un président, c'est mon parrain 🤔

20:43 · 06 août 20 · Twitter for Android

**Stéphane TIAYO** @STiayo · 6 h

En réponse à @Marck\_Arthurr et @luca\_varan

Je suis né sous Paul Biya, Master 2 sous Paul Biya mon fils attend le BEPC c'est année sous Paul Biya. Calme toi petit. Ce que ADO fait là c'est stage. Les pro sont au Cameroun.

10 67 85

### Actuel Média

EN LIEU ET PLACE D'UNE ARMÉE POUR LE MALI IBK A CRÉÉ UN CLUB DE HAUTS GRADÉS POUR SE MAINTENIR ET PROTÉGER SON FAUTEUIL.

- 1\_ 26 généraux nommés dont 23 milliardaires.
- 2\_ 48 colonels majors nommés à titre exceptionnel avec 7 mois de rappels.
- 3\_ 42 colonels millionnaires.
- 4\_ les généraux circulent dans les V8 blindés pendant que les hommes de rang sur le terrain ont des véhicules blindés légers.
- 5\_ les généraux et ces hauts occupent tous les postes clés à Bamako et c'est les hommes de rang qui meurent en longueur de journée.



6\_ des millions pour le maintien de l'ordre 150 millions, 200 millions et cette fois ci 300 millions pour protéger une seule personne et sa bande mais les hommes de rang sur le terrain ont de la peine à manger et à boire de l'eau.

7\_ Le Trésor public est pourtant vide pour la prise en charge des ayants droits des victimes de guerre.

Voilà une mafia bien organisée ayant décidé de prendre en otage le Mali.

Inchallah nous ne resterons pas dans la résignation .

Source : Aboubacar Sidick Fomba

Actuel média



### Mahamadou Touré

Déclaration du RPM très ambiguë, IBK est vraiment coincé...

Ils veulent pas aider le vieux , faites lui des propositions de sortie de crise



### Kadialy Koité

SVP ne touchez pas à notre connexion internet. Ce ne sont pas les réseaux sociaux qui font tomber les régimes sinon #MoussaTraoré serait encore président du Mali. En 1991 nous n'avions rien de tout ça.



### Moulaye Kéïta

Le Tjikan à l'adresse d'IBK

Qu'est ce qui arrive au Mali ? A la fin de chaque année, le Malien espère voir des choses positives l'année suivante. Mais les événements se passent de mal en pir. En conclusion, le passé est toujours meilleur que le présent. Dans ma petite expérience d'observateur politique, de l'avènement de la démocratie à nos jours, c'est sous la gouvernance d'Ibrahim Boubacar Keïta que le Mali a tout perdu. Ses valeurs, son honneur, sa dignité en un mot tous les bons caractères qui faisaient de ce beau pays une référence dans la sous-région et en Afrique.





**LETTRE OUVERTE AU PEUPLE MALIEN** : La patrie est en danger ! Il faut la sauver

Nos responsabilités sont grandes. Il nous faut reconnaître nos déviances, erreurs et autres trahisons qui ont plongé notre pays et le Sahel dans la MERDE TOTALE. Et ce n'est pas fini. Avec le déclin de l'Etat islamique au Moyen Orient, le risque est grand de voir l'État islamique pour le grand Sahara (EIGS) se renforcer et faire de notre région le sanctuaire de tous les terroristes de la terre. Il faut s'y préparer avec des armées modernes, équipées, structurées. C'est le rôle de notre état aujourd'hui faible. Il a besoin d'être fort avant toute autonomie ou fédéralisme qui nous conduirait inévitablement au chaos. Cheick Oumar Sissoko, cinéaste et ancien ministre, écrit au Peuple malien.

Les tueurs sont tapis dans les quatre Régions de Mopti, Gao, Tombouctou, Kidal, et ailleurs dans notre pays, mais aussi en Mauritanie, en Algérie, au Burkina Faso, au Niger. Le Démon les prépare en Mauritanie, à Kidal et Gossi. Il les utilise au Mali, au Burkina Faso et au Niger pour des enjeux économiques et géostratégiques. Nos camps sont attaqués. Nos troupes mobiles subissent des embuscades meurtrières. Jamais leurs camps et leurs troupes ne connaissent de tels revers. Vous me direz : ils sont inattaquables parce qu'ils sont très bien organisés et mieux armés. Je vous répondrais alors : Et le camp militaire de Boukessy / Mondoro le 1er Octobre 2019 – 40 tués, le camp militaire de Indélimane / Ménaka le 1er Novembre 2019 – 54 tués. Ils ont été pilonnés au mortier avant l'attaque des hordes sauvages des rebelles et des terroristes. Pourquoi alors aucune des 4 bases françaises de Gao, Gossi, Kidal et Tessalit n'ont jamais connu un tel pilonnage qui se fait à distance. Le démon veille. La Communauté Internationale, la France en tête, est ce démon qu'il faut exorciser. Elle veut nous détruire pour leurs intérêts. Les faits ne mentent pas.

Comment rendre à notre terre souillée sa pureté ? Un autre professeur, le Professeur Many CAMARA nous guide en ces termes, je cite : "Il nous faut rendre à notre peuple la maîtrise de son destin en sacralisant 4 principes non négociables :

- 1- Que notre peuple puisse en toutes circonstances, décider souverainement de la conduite des affaires nationales.
- 2- Que les intérêts matériels et moraux du Mali et des Maliens soient le référentiel primordial et absolu de nos dirigeants.
- 3- Que notre pays est et restera un et indivisible.
- 4- Que chaque Malien puisse avoir une place reconnue dans son pays, et y avoir la possibilité de manger à sa faim, de se loger, d'être

soigné, éduqué, d'y travailler, d'y entreprendre et d'y accomplir ses projets, bref, de s'y épanouir afin d'y avoir une fin de vie digne et honorable.

Pour traduire ces principes sacrés dans la réalité, cela exigera des engagements collectifs, des pactes nationaux négociés et acceptés par tous :

- Un pacte national de solidarité horizontale et verticale/intergénérationnelle
- Un pacte national de développement des forces du travail, de la création et de l'innovation ;
- Un pacte national de respect scrupuleux et de sauvegarde des biens publics ;
- Un pacte national de fidélité au Mali et à l'Afrique. "Fin de citation.

Si ce n'est pas une des conclusions du dialogue national inclusif, c'est tout au moins une vision et une esquisse de programme à prendre en compte.

En tous les cas, au regard de la situation dépeinte et fondée sur une enquête et des faits facilement vérifiables quoiqu'en dise le très respectable Ambassadeur de France Nicolas Normand, à qui je ferai une réponse appropriée sur les énormes intérêts de son pays au Mali qu'il nie, il apparaît clairement que la guerre qui ravage notre pays nous est imposée.

Cette guerre a été longuement réfléchi, minutieusement préparée par un Etat qui a conscience de ses intérêts à court, moyen et long terme, comme il le fit en Côte d'Ivoire dans les années 2000, avec l'appui de la communauté internationale et du Capital financier, contre les Présidents Bédié et Gbagbo. L'État français, dans la défense et la préservation de ses intérêts, et c'est une constance, est à l'origine de cette guerre. Il en est le maître d'ouvrage. Il l'a suscitée et il s'y est directement engagé après avoir incité nos Autorités de la Transition à lui adresser une invitation à intervenir pour nous "sauver", ce qu'il fit en un temps record, violant allègrement les lois de la République, si chères, pourtant, à ses yeux. Comme en Côte d'Ivoire ou au Biafra, les milliers de morts étaient prévus et nécessaires dans le programme de contrôle des territoires convoités. La fin justifie les moyens. L'histoire récente des coups d'état, assassinats, interventions militaires, guerre économique, tripatouillages électoraux, manipulation des Nations Unies, de la CPI qui n'ont pas cessé de déstabiliser nos pays, ne sont pas des fantasmes M. L'Ambassadeur Nicolas Normand, mais des politiques établies que les mémoires écrits et publiés de responsables politiques français révèlent en ajout de vos documents secrets défense ouverts après 50 ans.

Notre pays et le Sahel vivent ainsi une situation extrêmement grave. Et à écouter les officiers supérieurs français qui sont envoyés maintenant en première ligne, nous avons vraiment de sérieuses raisons de nous inquiéter.

D'abord le Général Lecointre, chef d'état-major des armées françaises. Il prédit 15 à 30 ans pour que Barkhane ou Takouba boucle cette guerre c à d toute une génération de Maliens. Merci, Général nous apprécions. Ensuite, le Colonel Hogard, directeur du cabinet d'intelligence stratégique. Il suggère de mettre en place un haut

commandement militaire unique, ce qui a été retenu le 13 Janvier 2020 à la rencontre de Pau, et un projet politique avec une vision dans l'objectif de créer une fédération du Sud et du Nord sur fond d'une analyse d'une niaiserie qui ne fait pas honneur à son grade. Voilà deux autres grands esprits qui veulent nous raser la tête en notre absence. Encore l'habitus colonial !

Cependant, comme je l'ai souligné dès le début de mon propos, nos responsabilités dans ce qui nous arrive sont grandes. En fait, nous récoltons ce que nous avons semé, depuis 1968. La France a œuvré à l'instauration de régimes à sa dévotion : 1968 Charles de Gaulle et Jacques Foccart ; 1992 François Mitterrand ; 2013 François Hollande. Nous, leaders politiques et de la société civile nous avons accepté leur diktat pour nos intérêts particuliers. L'armée a été spécifiquement cassée pour ce qui en restait en 1991 par nos soins sur la demande de la France soucieuse de tracer un grand boulevard pour la rébellion qu'elle n'a jamais cessé de préparer. Elle est même arrivée à maintenir dans le Pacte National de 1992 l'appellation AZAWAD citée déjà en 1991 dans l'Accord de Tamanrasset 1991 pour désigner le territoire imaginaire des rebelles. Ce travail avait été ficelé par Edgar Pisani dans une rencontre avec les rebelles à Paris en 1990 avec le déclenchement de la 2ème rébellion, en 1989-1990. Edgar Pisani était alors Conseiller de François Mitterrand qui le fit justement envoyer, en 1991-92 participer avec Ahmed Baba Miské, aux travaux d'élaboration du dit Pacte National que la transition avait tenu à organiser sur notre territoire en 2 phases à Ségou et à Mopti. En 2014 et 2015, nous commettons l'erreur de donner notre confiance à l'Algérie et à la France pour nous pondre l'accord d'Alger qui est une corde à nœud coulant à notre cou. La France, toujours elle, nous fait amnistier et libérer des criminels de guerre, en fait leurs protégés et figures de proue de leur complot.

Nos responsabilités sont grandes. Il nous faut reconnaître nos déviations, erreurs et autres trahisons qui ont plongé notre pays et le Sahel dans la MERDE TOTALE. Et ce n'est pas fini. Avec le déclin de l'Etat islamique au Moyen Orient, le risque est grand de voir l'Etat islamique pour le grand Sahara (EIGS) se renforcer et faire de notre région le sanctuaire de tous les terroristes de la terre. Il faut s'y préparer avec des armées modernes, équipées, structurées. C'est le rôle de notre état aujourd'hui faible. Il a besoin d'être fort avant toute autonomie ou fédéralisme qui nous conduirait inévitablement au chaos.

Nous avons beau dénoncé la France, nous ne pouvons pas oublier de balayer devant notre porte. Et il faut arrêter de faire la politique de l'autruche.

La Patrie est en danger ! Il faut la sauver. Non pas dans 15 ou 30 ans. Il faut la sauver maintenant. Et c'est tous ensemble, que nous arriverons à le faire avec détermination, amour et courage. Sinon quel héritage allons-nous laisser à nos enfants ?

Comment le Peuple du Mali doit faire concrètement, pour EXORCISER LE DÉMON ?

– 1. Nous avons besoin d'une Armée Nationale forte, équipée, sécurisée, moderne.

Un élan de soutien et de solidarité nationale aux FAMA doit se ma-

térialiser par une souscription nationale pour les armer décentement et pour sécuriser leurs familles. Chaque région doit apporter sa contribution. Voilà l'EXIGENCE PREMIERE de l'union sacrée des Maliens débarrassés du démon qui les habite et qui les éloignait de l'amour de la PATRIE.

– 2. Le Peuple du Mali, mobilisé partout, et debout sur les remparts, peut et doit :

a) Faire la mise en demeure à la France, aux Nations Unies, au Qatar, à la Mauritanie et à l'Algérie devenue amnésique, d'arrêter leurs jeux de soutien aux rebelles qui font corps avec Iyad Ag Ghali, et ils le savent.

b) Exiger la transparence sur les dépenses militaires, les équipements militaires, les recrutements de soldats. La Société civile et l'Assemblée Nationale doivent y veiller.

c) Exiger la révision sur le territoire Malien de l'Accord d'Alger, le désarmement et le cantonnement des rebelles, et, bien sûr, la révision du Traité de coopération en matière de défense avec la France. Nous avons certes besoin d'aide et de soutien militaires, mais nous n'avons pas besoin des bases militaires étrangères sur notre sol. Nous avons un Etat qui doit s'assumer. La 1ère République sous Modibo Keita avait créé une Armée Nationale, le 1er Octobre 1960, dix jours après l'indépendance. Le 20 Janvier 1961, la décision d'évacuation des bases françaises de Bamako, Kati, Gao et Tessalit était prise. Le 5 Septembre 1961, les derniers soldats français quittaient notre territoire. Ces deux (02) dates sont respectivement symbolisées par un jour férié, Fête Nationale de l'Armée, et par une rue qui part de la Place de l'Indépendance et qui traverse la base aérienne de Bamako.

Trois (03) ans plus tard, le 21 Août 1964, le Président Modibo Keita déclarait lors d'une conférence de presse je cite : "Nous sommes persuadés que ce qui sera mortel pour l'Afrique, donc pour nous tous, ce sera le développement de l'intervention étrangère. Or, nous savons qu'aucun peuple ne peut accepter d'être humilié, de se sentir chaque fois sous la domination d'une puissance étrangère, d'un autre peuple. C'est le cas actuel du Congo. Personnellement, je dois vous dire que je suis très inquiet de cette situation, non seulement pour le Congo lui-même, mais aussi pour les États voisins et plus tard pour nous tous. (in Migrations 2019- L'urgence de faire taire les armes.)

Ce point c) doit être relaté à l'opinion nationale et internationale avec une structure de communication qui a cruellement fait défaut à l'État du Mali.

Nous avons besoin de ressources financières pour la guerre et pour notre développement.

Il faut :

a) Réduire les charges de l'État par une première mesure de réduction de la taille du gouvernement à 20 (vingt) membres, même en cas de gouvernement d'union nationale. Un ministre compétent et patriote peut gérer son département avec l'appui et la bonne organisation de ses directions. Supprimer les indemnités particulières exorbitantes des chefs d'institutions et de départements. Améliorer le système des recettes fiscales et douanières.

b) Redéfinir les règles de fonctionnement de notre économie régulée

depuis 1979 par le Capital international. Après 40 ans, le résultat est désastreux.

c) Réviser le Code minier, les contrats de cession de nos ressources minières, les clauses de fiscalité et des douanes. Nos potentialités doivent profiter à notre développement et "à tuer la guerre", selon l'expression de Samory Touré je cite : "L'Homme n'est grand que dans la paix. Il faut tuer la guerre". Et nous ajouterons "Il faut tuer aussi la corruption".

d) faire de l'éducation de nos enfants la priorité des priorités.

KIDAL

KIDAL est le Centre de toutes les tragédies que connaissent le Burkina Faso, le Mali et le Niger. KIDAL doit être libéré. L'État du Mali doit occuper entièrement KIDAL avec une forte administration civile et militaire appuyée par les troupes de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui ne vont pas faire le jeu de la Communauté Internationale comme dans la guerre contre la Côte d'Ivoire et Laurent Gbagbo.

A cet égard, «le retour à Kidal de l'armée malienne reconstituée prévu pour fin janvier» annoncé à grand renfort de publicité au sortir de la fameuse rencontre du 13 janvier à Pau (conduite par Emmanuel Macron, comme d'habitude, avec force mépris, arrogance et condescendance à l'égard des chefs d'État du Sahel, tout en qualifiant de mercenaires indignes au service d'autres puissances malintentionnées les citoyens de nos pays opposés à la politique impérialiste de la France) n'est que de la poudre aux yeux et un traquenard de plus. En effet, il s'agit d'un contingent de quelques centaines d'hommes constitué d'éléments des Forces armées maliennes (FAMA) et de rebelles sans aucune garantie de sécurisation de la composante gouvernementale par les forces internationales.

Du reste, et c'est un secret de Polichinelle aujourd'hui que, dans l'Avenant secret imposé par les rebelles de la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA) au Gouvernement malien comme condition de sa participation à la signature à Bamako, le 20 juin 2015 de l'Accord de paix d'Alger, figurent, entre autres, les exigences suivantes:

- «Les Forces de défenses et de sécurité (FDS) à l'intérieur de l'Azawad seront composées à 80% de ressortissants de l'Azawad ainsi qu'au niveau des postes de commandement» ;
- "Pendant la période intérimaire, mettre en place des unités spéciales mixtes comprenant 80% de ressortissants de l'Azawad» ;
- «Les zones de défense et de sécurité seront sous le commandement d'un ressortissant de l'Azawad.»

C'est clair : en perspective, «l'armée malienne reconstituée» ne sera pas le retour de notre Armée Nationale adéquatement équipée, sécurisée et au moral requinqué, c'est-à-dire notre puissant outil de défense et l'instrument majeur de notre souveraineté nationale mais plutôt une armée ethnique et antirépublicaine. On comprend mieux l'intervention de Mossa ag Attaher délégué CMA- Coordination des Mouvements de l'Azawad, au dialogue national inclusif. Il y avait déclaré avec force l'attachement des rebelles au Mali, à son intégrité. C'est encore de la duplicité. Ils occupent encore à ce que je sache Kidal, et attendent à ce qu'on fasse à leur petite minorité une place

honorable. Eux et leurs conseillers et amis ont surtout compris la détermination du Peuple Malien dans son combat contre leur complot qui est loin d'avoir pris fin.

**HOMMAGE à TOUTES LES VICTIMES CIVILES et MILITAIRES !  
RESPECTUEUSEMENT et HUMBLEMENT**

SISSOKO Cheick Oumar  
Cinéaste, Ancien Ministre



## Mahamadou Keita

Le parti FARE AN KA WULI, membre fondateur de ANW KO MALI DRON, membre du M5-RFP, invite l'ensemble de ses militants et sympathisants à se mobiliser pour le grand rassemblement patriotique le mardi 11 août 2020 à 14 heures, place de l'indépendance.

Le Peuple

Fare Anka Wuli

prendra sa place, toute sa place à ce rassemblement qui fera date pour des générations de Malien.



## Moussa Timbine

Ce jour, samedi 8 Août 2020, j'ai conduit une délégation de l'Assemblée Nationale, à l'hôpital Gabriel Touré en vue d'apporter le soutien de l'hémicycle à la petite Fatoumata TEME, victime d'électro-choc.

Au nom de l'Assemblée Nationale du Mali, nous avons remis symboliquement la somme de deux millions de CFA aux services concer-



nés.  
Prompt rétablissement à la Petite Fatoumata !

### mountagattall



Ai attendu un démenti ou des observations du Gouvernement qui ne viendront peut-être jamais. L'horreur est insupportable. Lire AMNESTY INTERNATIONAL Mali. De nouveaux témoignages révèlent l'horreur de la répression sanglante des manifestations TOUT LIRE: <https://facebook.com/11765352831063>

### Modibo Simbo Keita



On dit victime d'électrocution et pas d'electrochoc...

Le Président Yoweri Muséveni d'Ouganda.....avec l'aide du clergé ougandais découvre qu'il y avait une erreur sur sa date de naissance. Il n'était plus né en 1943 comme il le croyait , mais plutôt en 1947. Ce qui l'autorise désormais et constitutionnellement à se présenter aux présidentielles de 2021 vu qu'il aura moins de 74 ans. Les miracles existent toujours en Afrique..



**SAMA**  
transfert d'argent

# Transfert d'argent

**ECONOMISEZ JUSQU'À**  
**40%**  
**SUR VOS FRAIS DE**  
**TRANSFERT D'ARGENT**

[www.sama.money](http://www.sama.money)

## Démission à la Primature : Après la tuerie de manifestations, Boubou Cissé lâché par un de ses conseillers



Après la mort d'au moins 14 manifestants, tués par les balles des soldats déployés illégalement, Mamadou Bamou TOURE, Conseiller Spécial à la primature du Mali, a démissionné du cabinet de Boubou Cissé. Un geste rare qui dit long sur la gestion catastrophique de la crise par le premier ministre.

Au Mali, il est rare de voir un cadre rendre sa démission pour protester contre un acte du gouvernement contre les citoyens. Le 17 juillet dernier, et après la tuerie de manifestants par les balles des soldats maliens, Mamadou Bamou TOURE, Conseiller Spécial du Premier ministre Boubou Cissé a rendu sa démission. Nord Sud Journal a obtenu en exclusivité cette lettre de démission qui dit long sur la gestion catastrophique de la crise par l'actuel premier ministre Boubou Cissé.

« À l'évidence, le sang a coulé : 23 morts et plus de 150 blessés, jusque dans la Mosquée. En la matière, l'Histoire retient que le Président Modibo KEITA, Père Fondateur du Mali moderne, a légué à la postérité la page la plus sublime de son Testament Politique : « Qu'on désarme ma garde et qu'aucun camp ne riposte. Il ne faut pas qu'une seule goutte de sang malien soit versée pour que je reste au pouvoir... Je suis fier de me réclamer de son école, de la cohorte de ses disciples. À ce titre, je suis au regret de vous présenter ma démission par solidarité avec les victimes de la répression sanglante de Juillet 2020 et au-delà, par fidélité à l'enseignement de mon Père Spirituel » c'est ainsi que Mamadou Bamou TOURE, Conseiller Spécial du premier ministre Boubou Cissé a annoncé sa démission à Boubou Cissé.

Le 28 juillet dernier, le très controversé, Boubou Cissé n'a pas eu d'autres choix qu'abroger le décret de nomination de son conseiller spécial, Mamadou Bamou TOURE. Par ce geste, d'autres cadres du cabinet de Boubou Cissé risquent de suivre l'exemple Mamadou Bamou TOURE et de son Père Spirituel, Modibo Keita.

Mamadou Bamou TOURE  
Conseiller Spécial au  
Cabinet du Premier Ministre  
à  
Monsieur le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement

**Objet :** Démission

Monsieur Le Premier Ministre,

Les manifestations de désobéissance civile organisées par le Mouvement du 05 Juillet 2020 Rassemblement des Forces Patriotiques (MS-RFP) le 10 Juillet 2020 et jours suivants ont enregistré de nombreux morts et blessés, d'importants dégâts matériels, tant publics que privés.

Par lettre confidentielle n°0602/PM-CAB du 14 Juillet 2020 largement diffusée sur les réseaux, la Primature a instruit aux services compétents de procéder aux investigations nécessaires pour faire la lumière sur l'engagement de la Force Spéciale Anti-terroriste (FORSAT) dans les opérations de maintien d'ordre lors de ces manifestations.

**A l'évidence, le sang a coulé : 23 morts et plus de 150 blessés, jusque dans la Mosquée.**

En la matière, l'Histoire retient que le Président Modibo KEITA, Père Fondateur du Mali moderne, a légué à la postérité la page la plus sublime de son Testament Politique : " Qu'on désarme ma garde et qu'aucun camp ne riposte. Il ne faut pas qu'une seule goutte de sang malien soit versée pour que je reste au pouvoir." Tels sont les propos tenus par ce Géant de l'Histoire le Mardi 19 Novembre 1968 à Koulikoro lorsqu'il a été informé qu'un coup d'Etat était en cours d'exécution à Bamako.

Puis, stoïque, il a marché droit vers son DESTIN EXCEPTIONNEL.

Je suis fier de me réclamer de son école, de la cohorte de ses disciples. À ce titre, je suis au regret de vous présenter ma démission par solidarité avec les victimes de la répression sanglante de Juillet 2020 et au delà, par fidélité à l'enseignement de mon Père Spirituel.

Qu'Allah SWT bénisse, protège et sauve ce qui reste de son MALI et sa devise : " UN PEUPLE-UN BUT-UNE FOI "

Bamako, le 17 Juillet 2020  
Mamadou Bamou TOURE

PRIMATURE  
SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

REPUBLICQUE DU MALI  
Un Peuple-Un But-Une Foi

DECRET N° 2020-0329 /PM-RM DU 28 JUL. 2020

PORANT ABROGATION PARTIELLE DU DECRET N° 2018-0090/PM-RM DU 02 FEVRIER 2018 PORTANT NOMINATION AU CABINET DU PREMIER MINISTRE

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution ;  
Vu le Décret n° 2020-0102/PM-RM du 20 février 2020 fixant l'organisation du Cabinet du Premier ministre ;  
Vu le Décret n° 2020-0293/P-RM du 11 juin 2020 portant nomination du Premier ministre ;

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Les dispositions du Décret n° 2018-0090/PM-RM du 02 février 2018 portant nomination au Cabinet du Premier ministre, sont abrogées, en ce qui concerne Monsieur Mamadou Bamou TOURE, Professeur de l'Enseignement secondaire général, en qualité de Conseiller spécial du Premier ministre.

**Article 2 :** Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel

Bamako, le 28 JUL. 2020  
Le Premier ministre,  
Docteur Boubou Cissé

Abonnez vous à votre journal numérique

# Malikilé

pour recevoir les dernières informations

## Répression sanglante des manifestants les 10, 11 et 12 juillet : IBK ordonne "l'indemnisation des victimes", le M5 émet des réserves



**A**pplication de l'article 39 du statut des enseignants, ouverture d'une enquête sur la répression de la manifestation des 10, 11 et 12 juillet derniers, la mise en place d'un nouveau gouvernement, etc., Le président IBK fixe ses priorités au Premier ministre, Boubou Cissé. Il l'a fait savoir hier au cours du Conseil des ministres du mini gouvernement. Le chef de l'État assigne cette feuille de route au moment où le M5-RFP, qui exige sa démission, appelle à un nouveau rassemblement le 11 août prochain.

Ce premier Conseil des ministres a résumé en 5 axes majeurs la feuille de route du « gouvernement restreint » de Dr Boubou Cissé. Première instruction du chef de l'Etat : « Travailler au retour de la normalité, de la concorde et de la paix ».

Le président de la République a aussi demandé l'ouverture immédiate d'une enquête « minutieuse et crédible » sur les pertes en vies humaines à Bamako, Kayes et Sikasso survenues lors des dernières manifestations. Ces investigations doivent être suivies de la mise en place d'un fonds d'indemnisation des victimes de la crise sociopolitique ou leurs ayants droits après une étude de la situation.

Cette décision avait été réclamée plusieurs fois par les leaders du M5-RFP. Ces enquêtes concernent également les atteintes aux biens publics et privés. La nouvelle équipe doit aussi travailler à la création des conditions favorables à la formation d'un gouvernement d'union nationale. IBK a aussi instruit « la mobilisation des fonds pour l'application immédiate et complète de l'article 39 du statut des enseignants ».

Cette feuille de route du chef de l'État intervient alors que la crise sociopolitique reste tendue. Le M5-RFP, qui a rejeté les résolutions de la CEDEAO, demande toujours sa démission.

Autres mesures de ce Conseil des ministres, c'est le remembrement partiel de la Cour Suprême en attendant celui de la Cour Constitutionnelle. Ce mini gouvernement doit, par ailleurs, « faciliter l'opérationnalisation des mécanismes de suivi de la mise en œuvre des recommandations du Dialogue National Inclusif ».

Les leaders du M5 RFP saluent la décision d'indemnisation des victimes des dernières manifestations. Cependant, ils pensent qu'elle ne résout nullement le problème, car « l'instigateur de ces tueries n'a toujours pas été identifié ». Cheick Oumar Sissoko est un ancien ministre de la culture et membre du M5-RFP.

## Arrestation de manifestants au Mali : Sit-in du M5-RFP pour la libération de ses militants à Kayes (Ouest)



**K**ayes, 08 août (AMAP) Des membres et sympathisants du (Mouvement du 5 Juin-Rassemblement des Forces patriotiques (M5-RFP) ont instauré un siège, les 6 et 7 août derniers, devant le Palais de justice de Kayes pour demander la libération de leurs militants. Abdoulaye Keita, Maimouna Gadjigo, Aly Dougnon et Fatou Thiam, selon des responsables locaux du M5-RFP, ont été placés sous mandat de dépôt, après leur arrestation lors des manifestations dans le cadre de la désobéissance civile initiée par les opposants qui demandent la démission du président Ibrahim Boubacar.

Aly Dougnon a été « arbitrairement » arrêté (Ndlr, le mercredi 5 août 2020), alors qu'il assistait à la sensibilisation pour la désobéissance civile dans la mairie de Kayes.

D'après le site KayesKunafoni, Fatoumata Mallé, chef de bureau de l'Etat civil de la mairie de Kayes, a porté plainte pour "coups et blessures". Le jugement de ces personnes est prévu pour le 20 septembre 2020.

Jeudi et vendredi, les manifestants ont organisé un sit-in devant l'entrée principale du tribunal, pendant plus de trois heures, sous un temps ensoleillé, sans obtenir gain de cause. Certains étaient assis sur leur moto, tandis que d'autres se tenaient debout. Les gens conversaient peu. Le silence n'est brisé que lorsqu'on demande à ces gens le motif de leur présence à cet endroit.

Mécontents du refus de la justice de libérer les personnes arrêtées, ces manifestants ont aussitôt pris leur moto pour se diriger vers le pont qui relie la grande ville à Kayes N'Di. D'autres s'y sont rendus à pied. N'eut été l'intervention énergique des Forces de sécurité, ces manifestants allaient perturber la circulation, en bloquant les différents accès de cet ouvrage. De l'autre côté du fleuve Sénégal, précisément la rive droite, où se trouve Kayes N'Di, quelques gens avaient même posé des barricades sur la voie, à côté du poste de police.

Bien qu'ils aient réussi à perturber la circulation pendant quelques temps, ils se sont finalement repliés aux abords de ce pont, suite à l'intervention des Forces de sécurité. Celles-ci ont finalement repoussé les manifestants qui se sont retranchés aux abords de la voie. Peu avant 13 heures, des agents de la sécurité ont finalement contraint les manifestants à se retrancher près du pont, sous l'œil vigilant de plusieurs autres agents de sécurité postés devant la résidence du gouverneur.

## Sortie de crise au Mali : Les nouveaux membres de la Cour constitutionnelle prêteront serment dès la semaine prochaine



**A**u Mali, le président de la République a signé vendredi le décret de nomination des neuf juges de la Cour constitutionnelle, l'une des mesures du sommet des chefs d'État pour mettre fin à la crise politique. Ils doivent prêter serment dès la semaine prochaine. Considérée comme l'un des facteurs déclencheurs de la crise actuelle après l'invalidation fin avril d'une trentaine de résultats des élections législatives, elle avait été « dissoute de fait » par le président de la République. Leur « démission immédiate » figure ailleurs parmi les recommandations de la CEDEAO. Mais pour le moment, les députés concernés, dont le président de l'Assemblée nationale Moussa Timbine, ont écarté catégoriquement cette hypothèse. Cette étape (la nomination des neuf conseillers de la Cour constitutionnelle) intervient alors que le mouvement de contestation prévoit un nouveau rassemblement mardi à Bamako et dans les régions. Il continue d'exiger la démission du président Ibrahim Boubacar Keïta et annonce avoir porté plainte pour obtenir justice aux personnes tuées lors des manifestations des 10, 11 et 12 juillet derniers. 23, selon le mouvement et 14 d'après un bilan de l'ONU.

## Nouvelles régions du Mali : Les ressortissants de Taoudénit réclament l'opérationnalisation de la région

**U**ne délégation des ressortissants de la Région de Taoudénit a été reçue, hier à la Primature, par le Premier ministre, Dr Boubou Cissé. Les hôtes du chef du gouvernement ont saisi l'occasion pour demander la pleine opérationnalisation de leur région. Dr Boubou Cissé a promis d'entreprendre les actions nécessaires à la concrétisation de cette doléance des ressortissants de cette région. La délégation était forte de plusieurs personnalités et conduite par Mohamed Yahya Abidi, notable de Taoudénit. À sa sortie d'audience, celui-ci a insisté sur l'urgence d'opérationnaliser pleinement la Région de Taoudénit. «La région n'a pas encore été dotée de structures régionales. Les préfectures ne sont pas assises. Il n'y a absolument rien», a déploré le notable pour qui «on doit soutenir Taoudénit plus que même les autres régions, puisqu'elle vient de naître».

## Mohamed Aly Bathily : « Des citoyens d'autres pays de la CEDEAO me consultent pour suivre l'exemple du Mali »



**M**e Mohamed Aly Bathily l'a révélé le 7 août. Il serait en contact avec des citoyens du Sénégal, de la Guinée et de la Côte d'Ivoire qui souhaiteraient initier dans leurs pays des mouvements similaires au M5-RFP du Mali. Selon l'ancien ministre de la justice, ses analyses très critiques sur la démarche des Chefs d'Etat de la CEDEAO dans la résolution de la crise malienne ont convaincu des personnes en dehors de notre pays. « Des jeunes, des avocats m'ont confié vouloir mettre en place des clubs chez eux pour s'inspirer de ce que le Mali fait actuellement », a affirmé Me Mohamed Aly Bathily.



Mieux, Mohamed Yahya Abidi a estimé que l'État devrait s'occuper des régions nouvellement créées pour leur permettre de survivre et de se développer. L'occasion était également bonne pour la délégation de faire part au Premier ministre du souci concernant un conflit qui oppose actuellement deux grandes fractions de la région : Troumouze et Ouladich. Selon Mohamed Yahya Abidi, les membres de ces fractions sont en train de «s'entretuer à cause des ressources naturelles, notamment les pâturages». Il a prévenu que ce conflit pourrait embraser toute la région si les autorités n'y mettent pas rapidement un terme. En effet, chacune des fractions a ses alliés. Ce qui ne présage rien de bon. Mohamed Yahya Abidi et sa suite se sont dits rassurés par les réponses du chef du gouvernement, qui a promis de s'impliquer personnellement afin que la Région de Taoudénit dispose des structures nécessaires à son fonctionnement normal.

Issa DEMBÉLÉ

## Général Charles De Gaulle : Un dirigeant historique passé par « La Désobéissance Civile »



**C'est la désobéissance civile qui a fait du général de brigade Charles De Gaulle ce qu'il est devenu et qui lui a donné cette place unique dans l'histoire de la France, de l'Europe et du monde post Deuxième Guerre mondiale. Ceux qui suivent les médias français ont beaucoup entendu parler ces temps ci de cet officier général devenu président de la République, le plus grand et le plus déterminant de la France depuis les années 50.**

Lorsque De Gaulle sauve politiquement la France en lui donnant la Constitution de 1958, le pays était devenu une plume emportée par les tempêtes. Il divaguait de République en République dans les pires formes d'instabilité.

De Gaulle va dire Stop et fixer le pays avec la Constitution de 1958 qui le maintient encore sur les rails. Des tendances politiques ont violemment attaqué cette constitution. Mais, une fois au pouvoir elles n'ont jamais osé la changer. On peut vilipender De Gaulle et sa Constitution, mais une fois élu on se coule dans son confort. Il n'est peut-être pas encore né celui qui va précipiter la France dans la VIème République. Mais, d'où vient donc ce frêle officier qui va battre les civils sur leur propre terrain ? De la désobéissance civile, tout simplement. Le 18 juin 1940, jour de son fameux Appel que le monde entier connaît, c'était un inconnu de 49 ans. Officier général de brigade de cuirassés, il avait remporté des batailles décisives qui l'avaient fait remarquer dans son monde. Ce qui lui avait valu d'être nommé Sous ministre de la Guerre. C'est à ce titre qu'il effectue une mission en Grande Bretagne. Il attire l'intérêt et la confiance du Premier Ministre CHURCHILL.

Mais à son retour, le gouvernement a changé. Le nouveau a décidé de se coucher aux pieds de l'Allemagne Nazie et lui livrer la France. L'Armistice est signé. En toute violation de la Constitution. Et ça, De Gaulle

## Insécurité dans le centre du Mali : Une nouvelle attaque dans le village de Kromatintin, cercle de Koro



Le village de Kromatintin est situé dans la commune de Dougoutene 2 cercle de Koro a été ciblé le jeudi 6 août par une deuxième attaque meurtrière en une semaine.

Malgré des avancées dans la réconciliation entre les communautés au centre du Mali, des individus qui voient en ces initiatives un danger pour leur existence dans la zone essaient d'entraver tant bien que mal ce processus de pacification de la zone du Pays Dogon.

En effet, bien que sporadique, des interventions meurtrières d'hommes armés continuent à endeuiller des villages. Déjà attaqué le lundi 3 août avec pour conséquence la mort d'une femme enceinte, le village de Kromatintin a subi un deuxième assaut d'individus armés qui a causé encore plus de perte que la première fois. Quatre morts, c'est le bilan macabre qui nous a été communiqué par des sources à Koro. Mais malgré tout, les populations continuent à appeler les uns et les autres à la retenue pour réussir la paix.

S. Guindo,

ne peut l'accepter. Il retourne en Angleterre où le Premier Ministre l'autorise à lancer son Appel du 18 juin où il invite les civils mais aussi les militaires français de se joindre à lui au nom du devoir de la désobéissance civile et militaire pour continuer le combat et libérer la France. Une initiative qui lui réussira merveilleusement et lui ouvre le chemin pour le palais présidentiel.

De nos jours aussi au Mali, il est beaucoup question de désobéissance civile. Certains font comme si c'était une incongruité tombée des étoiles. D'autres en font le plus gros péché politique au monde. Quand aux gens de bonne foi, ils se tâtent dans le doute. Ce texte est pour eux : le concept de désobéissance civile est dans toutes les constitutions du monde. À commencer par celle des USA qui l'ont forgé et pratiqué depuis des siècles.

AMADOU TALL

**WESTERN  
UNION**

**WU** SM

# Assurés et Prescripteurs, Attention à la fraude !



La CANAM rappelle à tous que toute fraude commise pour accéder aux prestations est punie par les dispositions de la loi N°09-015 du 26 Juin 2009.

La CANAM sait compter sur la compréhension de tous

# OCLEI

EN **10**  
QUESTIONS

OFFICE CENTRAL DE LUTTE CONTRE L'ENRICHISSEMENT ILLICITE

## 1. Qu'est-ce que l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite ?

L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI) est un service public malien chargé de la lutte contre l'enrichissement illicite.

L'enrichissement illicite est le fait pour un agent public (fonctionnaire civil ou militaire, élu, contractuel de l'Etat ou des collectivités territoriales, etc.) d'avoir des biens (maisons, voitures, argent en banque ou en espèces, etc.) ou un train de vie (dépenses) qui n'ont pas de rapport avec ses revenus légitimes (salaires, primes, héritage, etc.).

## 2. Pourquoi un Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite au Mali ?

L'OCLEI a été créé pour lutter contre la corruption sous l'angle de l'enrichissement illicite. L'OCLEI se distingue des autres structures par le fait qu'il est la seule structure chargée de la prévention de l'enrichissement illicite. A cet effet, il est chargé d'exploiter les déclarations de biens, mène des enquêtes, réunit la preuve de l'existence des biens. Les fonctionnaires concernés ont la latitude de se justifier à toutes les étapes de la procédure.

## 3. Quelles sont la mission et les attributions de l'OCLEI ?

L'OCLEI a pour mission de mettre en œuvre l'ensemble des mesures de prévention, de contrôle et de lutte envisagées au plan national, sous-régional, régional et international pour une lutte efficace et coordonnée contre l'enrichissement illicite.

A ce titre, il est chargé :

- d'assurer, dans le respect des compétences propres à chacune des structures concernées, une coopération efficace et la concertation des autorités nationales, directement ou indirectement concernées par la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de prendre communication des déclarations de biens aux fins d'exploitation ;
- de recevoir également toutes autres informations utiles nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment celles communiquées par les organes de contrôle et d'inspection ainsi que des officiers de police judiciaire ;
- de demander aux assujettis ainsi qu'à toute autre personne physique ou morale, la communication des informations détenues par eux et susceptibles d'enrichir les éléments justifiant la saisine des autorités judiciaires compétentes ;
- d'effectuer ou de faire effectuer des études périodiques sur l'évolution des techniques utilisées aux fins d'enrichissement illicite ;
- de centraliser les informations nécessaires à la détection et à la prévention des faits d'enrichissement illicite ;
- d'animer et de coordonner, en tant que de besoin, aux niveaux national et international, les moyens d'investigation dont disposent les administrations ou services pour la recherche des infractions induisant des obligations de déclaration ;

- d'émettre un avis sur la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de lutte contre l'enrichissement illicite. A ce titre, il propose toutes réformes nécessaires au renforcement de l'efficacité de la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de susciter et de promouvoir au sein des institutions et des organismes publics et parapublics des mécanismes destinés à prévenir, détecter et faire réprimer l'enrichissement illicite ;
- d'évaluer périodiquement l'impact des stratégies et les performances atteintes ;
- de recommander toutes réformes législative, réglementaire ou administrative, tendant à promouvoir la bonne gouvernance, y compris dans les transactions commerciales internationales ;
- de recevoir les réclamations, dénonciations et plaintes des personnes physiques ou morales se rapportant à des faits d'enrichissements illicites. (Article 4 de l'Ordonnance n°2015-032/P-RM du 23 septembre 2015 portant création de l'OCLEI)

## 4. Quelle est la composition de l'OCLEI ?

L'OCLEI comprend douze membres :

- trois magistrats désignés par le Président de la République ;
- un cadre désigné par les Administrations financières ;
- un Communicateur, désigné par la Haute Autorité de la Communication (HAC) ;
- un représentant du Secteur privé, désigné par le Conseil national du Patronat du Mali (CNPM) ;
- un Expert-comptable, désigné par l'Ordre des Experts-comptables ;
- un spécialiste en passation des marchés publics, désigné par l'Autorité de Régulation des Marchés publics et Délégations de services (ARMDS) ;
- deux Officiers de Police judiciaire, dont un de la Gendarmerie et un de la Police, désignés par le ministre chargé de la Justice sur proposition du ministre chargé de la Sécurité ;
- un représentant des Organisations Non Gouvernementales s'occupant des questions de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, désigné par le Conseil national de la Société civile ;
- un représentant des défenseurs des Droits humains, désigné par la Commission nationale des Droits de l'Homme.

Le mandat des membres de l'OCLEI est de quatre ans, renouvelable une fois. Le renouvellement se fait par moitié tous les quatre ans.

## 5. Quels sont les rapports de l'OCLEI avec les autres structures de contrôle ?

Il n'y a pas de relations hiérarchiques ou de subordination entre l'OCLEI et les autres structures de contrôle. Les relations sont fonctionnelles. Concrètement :

- l'OCLEI reçoit, à sa demande :
  - tous les rapports d'activités et d'audits des autres structures de contrôle et de supervision,
  - toutes autres informations communiquées par les autres structures, les organes de poursuites et les Officiers de Police judiciaire,
  - tout document ou information utile pour la détection des faits d'enrichissement illicite.

## 6. Qu'est-ce que la déclaration de biens ?

La déclaration de biens est faite auprès du président de la Cour suprême. Il s'agit d'un document dans lequel l'agent public déclare son identité et dresse la liste de tous les éléments de son patrimoine. La déclaration de biens précise les revenus (salaires, indemnités, primes, autres accessoires de salaires, héritages, libéralités légalement reçues), les biens meubles (véhicules, meubles et bijoux de

valeur, objets d'art, comptes bancaires, argent en espèces, actions, parts sociales), les biens immeubles (maisons d'habitation, immeubles commerciaux ou professionnels, champs, vergers, élevages, terrains nus). Il s'agit des revenus et des biens situés au Mali ou à l'étranger. Les revenus et les biens déclarés doivent être soutenus par des pièces justificatives (exemples : titres fonciers, lettres d'attribution, concessions rurales ou urbaines).

La déclaration de biens doit être faite par l'agent public concerné au début et à la fin de la fonction ou du mandat qui crée l'obligation de déclaration des biens. Elle doit être renouvelée chaque année au plus tard le 31 décembre.

## 7. Qui sont les personnes assujetties à la déclaration de biens ?

Sur la base de l'article 9 de la Loi n°2014-015 du 27 mai 2014 portant prévention et répression de l'enrichissement illicite, les personnes suivantes sont assujetties à la déclaration de leurs biens :

- les Présidents et chefs des Institutions de la République ;
- les ministres et les personnes ayant rang de ministres ;
- le Vérificateur général, son adjoint et les Vérificateurs ;
- le Médiateur de la République ;
- les membres de l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite ;
- les membres de la Cellule nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF) ;
- les Président de conseil d'administration des organismes personnalisés ;
- les Gouverneurs ;
- les Ambassadeurs et Consuls généraux ;
- les Préfets et Sous- préfets ;
- les Elus nationaux, régionaux, locaux et communaux ordonnateurs ou ordonnateurs délégués de budget ; Les Secrétaires généraux des départements ministériels ;
- les Directeurs nationaux ou généraux des services et entreprises publiques ;
- les Directeurs des finances et du matériel des départements ministériels et ceux qui en font office au niveau des institutions de la République ;
- les Premiers responsables des autorités ou institutions de régulation sectorielle ;
- les Chefs de juridiction et de parquet, les magistrats du siège, du parquet et de l'ordre administratif ;
- les Chefs d'Etat-major, Directeurs, Chefs de services centraux et assimilés de l'armée, de la Gendarmerie nationale, de la Police nationale, de la Garde nationale, et de la Protection civile ;
- les Directeurs régionaux des services et entreprises publiques ;
- les Régisseurs ;
- le Chef du Bureau des Domaines et du Cadastre ;
- tous agents de l'Etat, des Collectivités locales ou des Etablissements administratifs publics chargés de la fonction d'ordonnateurs ou de comptables publics ;
- tous responsables chargés de la passation des marchés publics ;
- et tous responsables des services financiers, d'assiette ou de recouvrement.

## 8. Comment saisir l'OCLEI ?

L'OCLEI peut être saisie par toute personne ou morale, malienne ou non par voie de dénonciation. Celle-ci peut être faite :

- par lettre écrite ;
- par tous les moyens électroniques de communication (email, sms, tweet,...)
- par contact physique avec l'Unité des Plaintes et des Dénonciations ;

- par dénonciation publique ou anonyme
- par voie de presse
- par appel au numéro vert de l'OCLEI : 80 00 22 22
- par l'exploitation des dossiers de déclaration de bien
- par l'exploitation des rapports des structures de contrôle...

## 9. Quels sont les moyens d'action de l'OCLEI ?

En cas d'incohérences manifestes et injustifiées sur l'évolution du patrimoine d'un assujetti, l'OCLEI peut :

- décider de mener des investigations appropriées ;
- se faire communiquer tous les documents ou pièces justificatives de nature à le renseigner sur les éléments de déclaration de l'intéressé ;
- procéder à l'audition des personnes dont il estime le témoignage nécessaire, sans que ces dernières ne puissent lui opposer un éventuel secret professionnel ;
- requérir des banques et établissements de crédits aux fins de lui fournir tous renseignements sur l'état des comptes de dépôt ou des valeurs dont le déclarant, son conjoint marié sous le régime de la communauté et ses enfants mineurs sont détenteurs ;
- requérir du Chef de Bureau des Domaines et du Cadastre ou du Gestionnaire de la propriété foncière, un inventaire des biens immeubles immatriculés ou en cours d'immatriculation au nom du déclarant, de son conjoint marié sous le régime de la communauté et de ses enfants mineurs.

## 10. Quelle est la suite donnée aux cas avérés d'enrichissement illicite ?

Les cas avérés, sur la base de la documentation et des enquêtes, sont soumis à l'appréciation du Conseil de l'OCLEI qui souverainement décide de la suite à donner, à travers des délibérations statutaires. Les dossiers retenus sont transmis au procureur de la République chargé du Pôle économique et financier. Le procureur apprécie l'opportunité de la poursuite. Sur la base des rapports de l'OCLEI, peut faire passer directement les affaires en jugement au Tribunal correctionnel avec ou sans enquête par un juge d'instruction.

Il peut procéder à la condamnation de la personne poursuivie : une peine d'emprisonnement d'un à trois ans pour des montants inférieurs à 50 millions, de trois à cinq ans pour des montants de plus de 50 millions de francs CFA, nonobstant une amende équivalant au montant de ses biens illicites. En outre, tous les biens illicites seront confisqués et restitués à l'Etat.

Les personnes morales (sociétés, entreprises, associations) peuvent être aussi faire l'objet de condamnation. Elles peuvent être exclues des marchés publics. Elles peuvent être fermées temporairement pour une période de cinq an, ou même être dissoutes.

---

### Adresse de l'OCLEI

BAMAHO, Hamdallaye ACI 2000, Rue 390, Place CAN  
Tel : +223 2029 12 29 / Numéro vert : 80 00 22 22  
Boite Postale : E3977  
Email : ocleisg@gmail.com / Site web : www.oclei.ml

## Arnaque des élèves sous-officiers à l'ENP : Le ministre de la Sécurité et de la Protection civile saisi



Dans sa correspondance en date du 27 juillet 2020 adressée au ministre de la Sécurité et de la Protection civile, l'Association malienne de lutte contre corruption et la délinquance financière (Amlcdf) dénonce l'existence d'un véritable réseau mafieux à l'Ecole nationale de la police (ENP) pour arnaquer les élèves sous-officiers. Pour cela, les différents acteurs de cette mafia agissent en parfaite symbiose, à savoir l'administration de l'ENP, les responsables d'une banque de la place notamment la Bsic et ceux de l'Auto-école "Le Guide" dont le promoteur n'est autre que l'officier de discipline de l'école, en l'occurrence le Commandant de police Sory Sogodogo.

L'Association déclare qu'elle est attristée de porter à la connaissance du ministre de tutelle les dysfonctionnements administratifs dont sont victimes les élèves sous-officiers au sein de l'ENP. "Nous avons obtenu des informations alarmantes dans lesquelles le nom du directeur de formation, le Contrôleur général de police, Monsieur Mamby Sylla, est cité comme un refrain. Tout un système aurait été mis en place, en 2018, pour obliger les élèves sous-officiers à domicilier leurs comptes bancaires à la Bsic et à s'inscrire à l'auto-école "Le Guide" du Commandant de police Sory Sogodogo, officier de discipline au sein de l'école de police".

Pour l'organisation, avec une combinaison bien

rodée, après avoir obligé les élèves sous-officiers à s'inscrire à l'Auto-école "Le Guide" pour la somme de 90 000 Fcfa, l'officier comptable entre en action à travers le prélèvement de 10 000 francs CFA par mois sur la pitance mensuelle accordée aux élèves sous-officiers pour leur subsistance au profit de l'auto-école de l'officier de discipline pour une durée de neuf mois.

Dans sa correspondance, l'Association a laissé entendre que lorsqu'elle procède à une analyse comparative, elle arrive à la conclusion qu'au sein de l'Armée le permis de conduire est gratuit. En effet, poursuit-elle, les élèves de l'Ecole militaire interarmes (Emia) et de l'Ecole des sous-officiers (ESO) de Banankoro sont envoyés à Kati pour y subir les épreuves de ce permis gratuit. "Pour le cas des élèves sous-officiers de police, le montant prélevé pour les 2 200 pensionnaires de l'ENP est estimé à près de 200 millions Fcfa. Ce montant est partagé entre quelques responsables de l'ENP dont le propriétaire de l'auto-école (le commandant de police, Monsieur Sory Sogodogo), le directeur de la formation (Contrôleur général, Monsieur Mamby Sylla) et autres", a-t-elle mentionné. De fait, précise l'Association, il s'agirait d'une chaîne dont les ramifications vont jusqu'au Ministère de la Sécurité et de la Protection civile.

Autres faits dénoncés, il s'agit de la vente des sous-vêtements à 30.000 aux élèves dont l'unité est vendue à 2.500 sur le marché. Ainsi, la tenue de sport, un complet (en short) qui est vendu au marché entre 1.500 à 2.000 francs CFA l'unité est cédée aux élèves à 15.000 francs CFA.

A en croire l'Association, ces jeunes sont formatés à accepter l'injustice à leur passage à l'Ecole nationale de police.

"A la fin de la formation, une fois dans les rues de nos villes, ces anciennes victimes deviennent les bourreaux de nos populations. C'est choquant que l'école de police devienne l'école de la fabrique de l'injustice. Monsieur le Ministre, il vous appartient de gérer ces affreuses pratiques avec toute la rigueur de la loi. Notre société est à l'agonie à cause de l'injustice institutionnalisée au sein de nos forces de sécurité et au sein de notre justice, les deux principaux régulateurs de la paix sociale", a-t-elle conclu.

■ Boubacar PAÏTAO

## Acquisition de 4 locomotives reconditionnées : Un marché de 4,5 milliards FCFA qui fait polémique



**U**n autre coup porté à IBK ? Le marché de l'acquisition de 4 locomotives reconditionnées attribué à la Société américaine "Satarem" pour un montant de 4 580 000 000 Fcfa est aujourd'hui source de polémique. On parle déjà d'un autre scandale sous l'ère IBK. En fait, le jeune opérateur économique, Bassidi Dembélé, plus connu sous le nom de "Roi 12 12" est accusé d'être derrière Satarem, à travers sa propre société "Dembélé Commerce Général". Alors que Roi 12 12 n'a ni l'expérience ni la compétence d'exécuter ce genre

marchés, comme cela se dit dans les milieux d'affaires. Il est plutôt connu sur le terrain de la vente des voitures de luxe et dans le show bizz où il est ami de stars de la musique. Est-ce une autre manière de porter un coup à IBK comme ce fut le cas des hélicoptères de l'armée cloués au sol ?

Après plusieurs tentatives de redémarrage des activités ferroviaires, le Président de la République, Ibrahim Boubacar Kéïta, avait lancé un plan d'urgence afin que le train puisse de nouveau siffler. Pour ce faire, un budget de 9 mil-

liards de Fcfa a été mobilisé par le gouvernement dont 4,7 milliards prévus pour l'acquisition de 4 locomotives reconditionnées. Il s'agit donc bien d'anciennes locomotives.

Pour ce faire, le ministère des Transports et de la Mobilité Urbaine, sur instruction du département de l'Economie et des Finances, a lancé dans un premier temps un Avis de manifestation d'intérêt international où 13 dossiers ont été enregistrés par la Commission d'évaluation.

Après avoir analysé ces dossiers, 10 sociétés ont été finalement retenues et leurs dossiers validés par la Direction générale des marchés publics. Ces prestataires en ont été informés. C'est ainsi qu'un Appel d'offres international restreint pour l'acquisition de 4 locomotives avec assistance technique et entretien a été ensuite lancé, à l'issue duquel, sur les 10 sociétés retenues, 7 se sont manifestées et 2 avaient demandé un report de la date du dépôt des dossiers, en avançant des arguments. Il s'agit d'une société française et d'une société américaine. D'après l'avis de la DGMP, les arguments des deux sociétés ne sont pas des motifs de report, précise une source proche du dossier.

Et sur les 7 sociétés, finalement trois sociétés ont déposé leurs dossiers à l'Appel d'offres international. Là, il fallait une garantie d'un milliard de Fcfa. Il s'agit de la Société Demba et Fils (SDF), la Société américaine Satarem représentée au Mali par Dembélé Commerce Général "DCG" et la Société Bocoum Distribution Sarl.

Après avoir analysé les dossiers sur le plan technique et financier, la Société Satarem a été finalement retenue. Elle était le moins disant avec une proposition de 4 580 000 000 Fcfa. Tandis que la Société Demba et Fils était à 9 920 300 000 Fcfa et 7 599 200 000 Fcfa pour la Société Bocoum Distribution.

Le rapport de la Commission de dépouillement a été ensuite validé par la Direction générale des marchés publics et approuvé par le département des Transports et de la Mobilité Urbaine. Il reste seulement l'approbation par le

Conseil des ministres. Ce qui n'a pas été fait pour le moment puisqu'une Commission technique devait se rendre aux Etats-Unis, depuis mars dernier, afin d'inspecter les caractéristiques techniques des locomotives avant de conclure définitivement le marché. Afin d'éviter d'éventuels problèmes, cette commission est composée d'experts et techniciens en la matière. Malheureusement, elle n'a pu effectuer le déplacement à cause de la pandémie de Coronavirus ou Covid 19 dont le 1er cas a été enregistré au Mali en mars. D'où le retard accusé dans l'acquisition des locomotives. Dans ce marché, le nom de l'opérateur économique, Bassidi Dembélé plus connu sous le sobriquet "Roi 12 12" est fortement cité. Il est donc accusé par certains opérateurs de favoritisme auprès du département des Transports et de la Commission d'évaluation et de dépouillement pour être connu comme un proche d'un ami de l'un des fils du Président de la Ré-

publique. Sinon, selon eux, le jeune opérateur économique "Roi 12 12" n'a aujourd'hui aucune expérience ou compétence pour réaliser un tel marché. Il est, par ailleurs, connu dans la vente de voitures de luxe où il dispose d'un parking. Il est aussi sur le terrain du showbiz avec des jeunes artistes qui font ses louanges à chaque occasion.

"Vous savez, ce jeune est très proche d'un certain Momo Bagayoko qui serait un ami fidèle de Karim Kéïta. C'est pourquoi, il a bénéficié de ce marché. Sinon, comment un vendeur de voitures se retrouve-t-il dans un tel marché ?" nous a confié un opérateur économique. Avant de préciser: "Roi 12 12 semble distribuer beaucoup d'argent dans cette affaire".

Du côté du ministère des Transports et de la Mobilité Urbaine, on nous précise que tout le processus du marché a été respecté. Il s'agit bien de l'attribution provisoire. "Vous savez, les gens disent n'importe quoi quand il s'agit

d'un marché de milliards. Sinon, nous avons respecté tout le processus et le marché a été attribué dans la transparence totale. Dire qu'il a donné de l'argent pour bénéficier de ce marché, je pense que c'est archifaux.

Avec le ministre Ly, personne n'ose prendre de l'argent dans ce marché, tellement qu'il ne veut pas entendre cela", nous a confié un cadre du Département, avant d'ajouter : "De toutes les façons, le marché n'a pas été conclu définitivement. Nous avons fait exprès de mettre une partie dans le dossier d'Appel d'offres qui est très importante pour nous. Il s'agit d'inspecter les locomotives avant de les réceptionner à Bamako. C'est pour vous dire que, une fois que la commission technique se rendra aux Etats Unis et constatera que ces locomotives ne sont pas adaptées à nos réalités, bien sûr que nous allons rompre le marché".

■ El Hadj A.B. HAIDARA

**SAMA**  
transfert d'argent

# Transfert d'argent

**ECONOMISEZ JUSQU'À**  
**40%**  
**SUR VOS FRAIS DE**  
**TRANSFERT D'ARGENT**

[www.sama.money](http://www.sama.money)

# Lutte contre le terrorisme dans le Sahel : **Le Général Marc Conruyt, nouveau commandant Barkhane**

**L**a Force Barkhane a un nouveau commandant, il s'agit du Général de Brigade Marc Conruyt à la tête de la force anti-terroriste au Sahel. D'après ce qui se dit de lui, il ne manquerait pas d'atout et a de quoi rassurer.

Diplômé de l'école de guerre, Saint-Cyr, le Général Conruyt a été à la tête du régiment d'infanterie chars de marine (RICM) en Afghanistan en 2011 et dirigé la force Licorne en Côte d'Ivoire. Le breveté du War College de l'US Marine Corps, a par ailleurs servi à l'état-major des armées françaises, dont il a été chef du bureau Afrique. S'y ajoute le poste d'attaché de défense au Sénégal avant de chuter à celui du sous-directeur à la direction des ressources humaines de l'armée de Terre de la France, poste qu'il occupait avant sa nomination.

Alors que les attaques terroristes, mêlées à des conflits intercommunautaires ont fait environ 4000 morts au Sahel, selon les chiffres de l'ONU, la mission du Général Conruyt, commandant de Barkhane, n'est pas des plus aisées. Nommé pour un mandat d'une année, il devra illico presto mettre en œuvre les objectifs que fixeront les chefs d'Etat du G5 Sahel (Mali, Niger, Tchad, Mauritanie et Burkina Faso) et le président français Emmanuel Macron au cours du sommet sur la lutte anti-terroriste, tenu à Nouakchott le 30 juin dernier. Un sommet qui a prévu une intensification des opérations militaires face à une recrudescence des attaques dans la région sahélienne, et cela en droite ligne du sommet de Pau (Sud-est de



la France) en mi-janvier dernier. Marc Conruyt devra également superviser la mise en route de la force Takuba, un groupement de forces spéciales européennes dont la mission principale sera d'accompagner les soldats maliens au combat.

Depuis des mois, l'armée française et ses partenaires ont multiplié les offensives dans la zone dite des « trois frontières », aux confins du Mali, du Burkina Faso et du Niger, revendiquant la « neutralisation » de centaines de combattants. Début juin, on se rappelle, les forces françaises ont par ailleurs tué le leader d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), l'Algérien Abdelmalek Droukdel.

En effet, au mois de mars, une force conjointe Barkhane/G5 Sahel passait à la contre-offen-

sive lors d'une opération baptisée « Monclar » aura permis de neutraliser « un grand nombre de terroristes », dont le leader d'Al-Qaïda au Maghreb islamique, Abdelmalek Droukdel. Malgré ces succès de Barkhane et des forces locales, les GAT sont toujours présents et actifs dans la région, souvent d'ailleurs à des endroits que l'on soupçonne moins, comme le nord du Nigeria, le nord du Cameroun et d'autres pays au sud-ouest du Sahel.

Ils profitent, dans toute la région du Sahel et au-delà, des tensions intercommunautaires qu'ils attendent, et également du manque de contrôle étatique dans la région, pour se financer à l'aide du narcotrafic.

■ **Yama DIALLO**



## Cédéao : Ce qui est faux est faux

### Première partie

Le constat d'échec des trois missions de médiation envoyées à Bamako avant le Sommet extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO du 27 juillet 2020:

Les principales conclusions de la Mission ministérielle de la Cédéao du 18 au 20 juin 2020: A l'issue de son séjour bamakois, du 18 au 20 juin 2020, la Mission ministérielle de la Cédéao avait préconisé les mesures suivantes: a) la reconstitution de la Cour constitutionnelle après l'abrogation du décret de nomination de ses membres, b) la résolution du litige concernant les 31 sièges contestés au Parlement et c) la formation d'un gouvernement d'union nationale. Concernant la reconstitution de la Cour constitutionnelle, la mission avait recommandé, les éléments suivants: Premièrement, qu'en attendant le règlement

des différends sur les élections législatives, que la Présidence de la République et le Conseil Supérieur de la Magistrature nomment trois (3) membres de la Cour constitutionnelle; Deuxièmement, que les nominations relevant du Président de la République se fassent "sur une base consensuelle, en associant toutes les parties prenantes; Troisièmement, que les six membres de la Cour ainsi reconstituée délibèrent et réexaminent "les résultats des élections législatives concernant les trente et un (31) députés" faisant l'objet de contestation.

Concernant la constitution du gouvernement d'union nationale "sur la base du consensus et tenant compte des recommandations du Dialogue National Inclusif", la Mission ministérielle avait proposé le mode de répartition suivantes:

- Cinquante pour cent (50%) des membres du

gouvernement proviendront de la coalition au pouvoir;

- Trente pour cent (30%) des membres seront dévolus à l'opposition, et

- Vingt pour (20%) des membres du gouvernement seront accordés à la société civile.

Concernant le respect des Institutions de la République, notamment, les voies constitutionnelles pour l'accession au pouvoir, "la Mission rappelle également l'importance et la nécessité du respect des Institutions de la République notamment les voies constitutionnelles pour l'accession au pouvoir et ce, conformément au Protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance de la CEDEAO. Aucune forme de changement non constitutionnel d'accession au pouvoir ne sera acceptée par la CEDEAO".

Plusieurs observations s'imposent. Premièrement, il n'existe pas de fondement constitutionnel permettant au Président de la République d'abroger le décret de nomination des membres de la Cour constitutionnelle tel que l'a recommandé les experts de la Mission ministérielle. Il s'agit là d'une hérésie juridique

qui ne doit pas prospérer dans un État cherchant à renouer avec une gouvernance vertueuse. Deuxièmement, après la décision du Chef de l'État de mettre fin aux fonctions des trois membres non démissionnaires de la Cour constitutionnelle, la Présidente de ladite Cour (Manassa Danioko) et ses deux collègues ont formulé un recours gracieux contre l'abrogation de leur décret de nomination. Ainsi, dans une lettre adressée au Chef de l'État, les trois juges soulignent judicieusement: "Excellence Monsieur le Président de la République, Il revient à la Cour constitutionnelle de vous rappeler que la violation de votre serment dans l'exercice de vos fonctions est constitutive de «haute trahison» prévue par l'article 95 de la Constitution". En cas d'échec du recours gracieux, les trois magistrats pourront attaquer la décision du Président de la République devant la Cour Suprême pour excès de pouvoir. Il s'agit là d'un développement insoupçonné par le Chef de l'État qui, en la matière, a montré son amateurisme en matière juridico-constitutionnelle. Troisièmement, même si la soi-disant Cour constitutionnelle reconstituée venait à voir le jour, elle ne peut pas juridiquement, réexaminer une affaire qui a déjà fait l'objet d'un arrêt définitif, insusceptible de recours.

## Deuxième partie

A l'issue d'un deuxième séjour à Bamako, du 16 au 19 juillet 2020, la mission des bons offices de la CEDEAO conduite par l'ancien Président nigérian, Jonathan Good Luck a publié un communiqué final qui est étrangement un tissu de mensonges éhontés, d'inepties et de malhonnêteté intellectuelle, de propositions scabreuses violant totalement la Constitution du 25 Février 1992.

En quatre jours, les émissaires ouest-africains auront démontré à tous égards que la Cédéao est devenue une organisation obsolète ne répondant plus aux exigences du moment et qu'elle s'est transformée en un syndicat de chefs d'Etat accrochés aux délices du pouvoir, prompts à tirer à balles réelles sur leur Peuple afin de demeurer en fonction. Nul besoin de citer ce qui se passe aujourd'hui en Guinée où Alpha Condé (un vieillard fantasque de 82 ans) est déterminé à plonger son pays dans le chaos pour satisfaire sa lubie d'un troisième mandat après avoir violé tous les principes de

bonne gouvernance prônés par la CEDEAO pour se tailler une nouvelle Constitution qui lui permettra peut-être de mourir au pouvoir. En Côte d'Ivoire, à 78 ans révolus, après avoir accompli deux mandats, Alassane Ouattara rêve de se succéder à lui-même en octobre 2020 en minimisant tous les risques de répétition de la grave crise postélectorale de 2010 qui avait plongé ce pays dans un capharnaüm dont les conséquences ne se sont pas encore estompées. On pourrait multiplier les exemples pour corroborer à quel point l'Organisation sous régionale a dissolu elle-même son crédit et sa capacité à servir loyalement les peuples dont elle n'est que le mandataire. Dans l'actuelle CEDEAO, hormis le Ghana, il n'y a pas d'élections transparentes depuis belle lurette.

Les Chefs d'État sont d'accords pour se soutenir les uns et les autres une fois que "l'heureux tricheur" aura réussi à juguler la crise postélectorale en envoyant la soldatesque massacrer les populations aux mains nues qui avaient cru naïvement que leur vote comptait réellement comme dans toute démocratie véritable! Durant son séjour bamakois, la mission de la CEDEAO s'est fourvoyée en s'immisçant maladroitement dans le jeu politique malien en utilisant curieusement les mêmes méthodes et tactiques que le régime en place qui fait l'objet du plus grand soulèvement populaire jamais enregistré dans l'histoire contemporaine du Mali. En effet, la mission de la CEDEAO n'a pas hésité à tenter de corrompre les membres du M5-RFP ou encore à essayer de diviser ce Mouvement en voulant isoler l'Imam Mahmoud Dicko de ceux qui sont considérés comme des "radicaux" pour détruire sciemment la cohésion au sein de cette organisation et insidieusement -et subséquemment- discréditer l'Autorité morale dudit Imam afin d'éroder son influence et son crédit au plan national comme international. Tout cela démontre, à plus d'un égard, que l'Organisation sous régionale n'est plus qu'une coquille vide, une taie morte, un astre sans lumière en voie d'extinction finale. La CEDEAO n'est plus au service des Peuples et par conséquent, elle ne peut pas résoudre les problèmes du Peuple Malien.

## Troisième partie

Les remèdes de la Cédéao: Guérir la maladie en tuant le malade ou Réparer une injustice

en commettant une nouvelle injustice:

Après avoir établi le diagnostic et bien compris tout ce que le patient lui a minutieusement décrit, l'ex-Président nigérian, Jonathan Good Luck, décida purement et simplement d'ignorer tous les symptômes pourtant visibles à l'œil nu pour prescrire au patient un médicament bizarre qui tue le malade en prétendant le guérir! Les formules mensongères du Communiqué de la CEDEAO à l'épreuve des réalités: La rencontre avec tous les acteurs de la Crise:

Dans son Communiqué final, l'organisation sous régionale affirme avoir rencontré tous les acteurs de la Crise. Cette allégation a été aussitôt démentie par l'un des acteurs de la Crise, à savoir, le Collectif des députés spoliés tant par le Ministère de l'Administration territoriale que par la Cour Constitutionnelle (CODESAC). Ainsi, dans un Communiqué signé par son doyen (Gossi Draméra), les membres de ce Collectif affirme sans ambages: "Le Collectif tient à préciser à l'opinion nationale et internationale qu'il n'y a pas eu de rencontre entre la CEDEAO et lui. En tant qu'acteur majeur de la crise, le Collectif désapprouve sa mise à l'écart par la CEDEAO lors des différentes rencontres. C'est pourquoi, il ne se reconnaît pas dans le communiqué final de la CEDEAO mentionnant seulement les 31 sièges. Il rappelle que le nombre de sièges contestés va au-delà des 31 soulignés par la CEDEAO comme en témoignent les requêtes faites, entre autres, par les circonscriptions électorales de Bafoulabé, Bougouni, Commune I, V, VI, Kati, Nara, Sikasso, Ségou, Macina, Mopti, Djenné, Ténenkou, Koro, Youwarou, Douentza, Tombouctou, Gourma Rharous, Goundam, Diré, Yélimané. Le Collectif des députés victimes rejette en bloc le communiqué final de la CEDEAO. Il réitère son objectif qui est la dissolution de l'Assemblée nationale ou la prise en compte des plaintes et des requêtes par l'administration et par la Cour Constitutionnelle de toutes les circonscriptions ci-dessus citées". Il convient de noter que dans le cas précis de ce Collectif, le nombre des candidats spoliés concernerait plus de vingt députés! En occultant la situation de ces candidats, protagonistes de la Crise malienne, les émissaires de la Cédéao veulent réparer une injustice en commettant une nouvelle injustice.

## Aboubacar Sidick Fomba président de l'ADEPM : «Le M5-RFP est une révolution Malienne, voire Africaine, contre la mauvaise gouvernance et la libération de l'esclavage colonial»



■ ■ Le départ d'IBK sera la fin de la souffrance du peuple malien et de l'Afrique toute entière... »

Dans son analyse, le Président du parti ADEPM, membre fondateur du Cadre de Réflexion Stratégique pour le Changement (CRSC), membre du M5-RFP, Dr Aboubacar Sidiki Fomba, rappelle le bien-fondé de la création du M5-RFP qui en vise qu'à restaurer la dignité, l'honneur et la paix des maliens. Lisez

plutôt !

Le M5-RFP est décidé à changer le destin du Mali, à restaurer l'honneur, la dignité et la paix durable.

La mauvaise gouvernance en Afrique tire son origine de la France-Afrique donc la balkanisation de l'Afrique.

Voilà les 11 accords signés entre la France et les pays francophones et ce qui explique la position de la CEDEAO/France pour la résolu-

tion de la crise au Mali:

1\_ La dette coloniale pour remboursement des bénéfices de la colonisation: les États indépendants remboursent le coût des infrastructures construites par la France pendant la colonisation.

2\_ La confiscation automatique des réserves financières nationales : la France garde les réserves financières de 14 pays Africains dont le Mali depuis 1961.

3 \_ Le droit de premier refus sur toute ressource brute ou naturelle découverte dans nos pays: la France a le premier droit d'achat des ressources naturelles de la terre de ses ex colonies. Ce n'est qu'après que la France ait dit : "je ne suis pas intéressé " que les pays Africains sont autorisés à chercher d'autres.

4\_ Priorité aux intérêts et aux entreprises françaises dans les marchés publics et appels d'offre publics.

C'est à dire dans l'attribution des marchés publics les entreprises françaises ont la priorité sur l'attribution, même si les pays Africains peuvent obtenir un meilleur rapport qualité-prix ailleurs.

**L'exemple récent est la concession de l'aéroport international Modibo Keita.**

La France possède à travers ses expatriés, tous les leviers économiques de nos pays et contrôle tous les grands services publics : Eau, Électricité, Téléphone, transports, les grandes banques, commerce, la construction et l'agriculture.

5\_Droit exclusif de fournir des équipements militaires et de former les officiers militaires de nos pays d'où l'existence d'un accord ou de coopération militaire.

6\_ Le droit pour la France de déployer des troupes et intervenir militairement dans le pays pour défendre ses intérêts.

Exemple la fameuse lettre de Dioncounda Traoré dont personne ne connaît le contenu se cache derrière ce droit et c'est pourquoi Barkhane est au Mali pas pour lutter contre le terrorisme mais pour l'intérêt de la France.

7\_ L'obligation de faire du Français, la langue officielle du pays et la langue pour l'éducation.

### La langue de Molière !

Une organisation de la langue française et de la diffusion de la culture française "la Francophonie".

8\_ L'obligation d'utiliser le franc CFA (franc des colonies françaises d'Afrique): la vraie Vache à lait pour la France, un système dénoncé par l'Union européenne.

Ce système met environ 500 milliards de dollars des caisses de l'Afrique dans sa trésorerie.

9\_ L'obligation d'envoyer en France, un bilan annuel et un rapport d'état des réserves : Pas de rapport, pas d'argent.

10\_ Renoncer à toute alliance militaire avec d'autres pays, sauf autorisation de la France.

C'est pourquoi la Russie, la Chine et même les Etats Unis ne peuvent pas intervenir au Mali pour mettre fin à ce conflit.

11\_ L'obligation de s'allier avec la France en cas de guerre ou de crise mondiale.

Pour toutes ces raisons, je lance un appel à tout le peuple Malien de l'intérieur et de la Diaspora à faire du départ d'IBK, la fin de la souffrance du peuple malien et de l'Afrique toute entière.

Surtout les opérateurs économiques Maliens doivent mettre le paquet.

L'échec du M5-RFP est catastrophique et peut même être la fin de l'existence du Mali.

Le mouvement M5-RFP est purement révolutionnaire et personne n'a le contrôle, donc il échappe à toute considération ou illusion.

Ensemble pour la libération du Mali, l'otage, par-là et de toute l'Afrique.

**Aboubacar Sidick Fomba président du parti ADEPM et de la coalition citoyenne pour la renaissance du Mali "COCIREM"**

## Une Cour Constitutionnelle éclopée au service des forfaitures de IBK



La nouvelle Cour constitutionnelle inconstitutionnellement échaudée est finalement née de son accouchement douloureux au travers du Décret n°2020-0342/P-RM du 7 août 2020 portant constatation de la nomination des membres comme stipulé à l'article 1er de la loi organique n°97-010 du 11 février 1997 modifiée relative à l'institution, selon lequel « un décret du Président de la République constate la nomination des membres de la Cour constitutionnelle ». Cette Cour nouvelle traficotée par le Président IBK, essentiellement composée de magistrats, sera-t-elle, à l'instar de sa devancière, une Cour en mode couché à plat ventre devant lui. Sera-t-elle une Cour constitutionnelle qui va servir, comme sous Manassa DANIOKO, de paille à IBK pour s'essuyer les pieds ? Sur la foi de présomptions graves, précises et concordantes, s'impose d'office, une réponse affirmative à ces questionnements qui font craindre la perspective d'une nouvelle Cour constitutionnelle pire que celle de Manassa DANIOKO.

### UNE COUR NEE D'UNE DECOMPOSITION ANTICONSTITUTIONNELLE

Pour parler de recomposition, il est bon au préalable de se rappeler comment la Cour avait-elle été décomposée. Elle avait au départ enregistré un décès et des démissions. Ces vacances auraient dû normalement ouvrir la procédure légale de leurs remplacements. IBK s'est royalement assis sur cette procédure. Pire, IBK va renvoyer comme des mal propres les trois Conseillers restants qui continuaient à lui résister. Pour ce faire, il va planifier et mettre en œuvre une véritable opération de casse par le truchement de l'inconstitutionnel et l'illégal Décret n°2020-0312/P-RM du 11 juillet 2020 abrogeant leur mandat. Un Décret triplement entaché d'irrégularités en tant qu'acte de violation de serment présidentiel, de forfaiture et de haute trahison. Au total, on retiendra que l'aventure de la recomposition de la Cour est d'abord celle d'une double vio-

lation constitutionnelle : - le refus du Président IBK de s'inscrire dans la procédure constitutionnelle de remplacement du Conseiller décédé et des Conseillers démissionnaires ; - la dissolution de facto de la Cour par le Président IBK à travers l'abrogation de mandat des trois Conseillers restants en son sein. Le recours gracieux en date du 15 juillet 2020 contre le Décret présidentiel n°2020-0312/P-RM du 11 juillet 2020 en dit long sur son irrégularité classée par les requérants au registre de violation de serment constitutif d'acte de haute trahison.

## UNE RECOMPOSITION VICIEE A L'ORIGINE ET CONDUITE DANS L'INCONSTITUTIONNALITE

C'est la raison évidente pour laquelle le processus de recomposition de la Cour constitutionnelle est complètement viciée à l'origine. C'est justement parce qu'elle est viciée à l'origine que la recomposition elle-même est d'office frappée d'inconstitutionnalité. D'autant plus qu'elle n'a même pas respecté les règles constitutionnelles et légales applicables en la matière, notamment en ce qui concerne les nominations à effectuer par le Président de l'Assemblée nationale. Le Conseil supérieure de la magistrature en villégiature par rapport à ses missions constitutionnelles, avait notamment proposé, pour plaire à IBK et son ministre TAPO, que « l'Assemblée nationale choisisse parmi une liste de 6 à 7 personnes proposées par la société civile, les 3 membres qui doivent être désignés au titre de l'Assemblée nationale ». Cette liste aurait-elle été imposée au Président de l'Assemblée nationale qui aurait ainsi validé par procuration contrainte, les trois membres que sont l'avocat Maliki IBRAHIM et les magistrats BA Haoua TOUMAGNON et Beyla BA ? En tout état de cause, les trois membres prétendument nommés au titre de l'Assemblée nationale l'ont été en violation flagrante de l'article 91 de la Constitution selon ils sont nommés par le Président de l'Assemblée nationale et non par l'Assemblée nationale ou même le bureau de l'Assemblée nationale. En définitive et en violation absolue de la Constitution, c'est une « société civile » fumeuse de l'ombre, qui aurait proposé six (6) noms au bureau de l'Assemblée nationale parmi lesquels celui-ci aurait choisi trois (3). Nul ne sait de quelle société civile

s'agit-il, selon quelles modalités et sur quel fondement juridique cette soi-disant société civile était ainsi habilitée à s'ingérer dans la recomposition d'une institution de la République aussi prestigieuse que la Cour constitutionnelle. Ce mode de désignation entérine donc la proposition totalement anticonstitutionnelle du Conseil supérieur de la magistrature à sa session du 30 juillet 2020. Mais au-delà de cette inconstitutionnalité évidente, ledit mode de désignation laisse planer au passage un soupçon de faux et d'usage de faux en écriture sur le Décret n°2020-0342/P-RM du 7 août 2020 portant nomination des membres de la Cour constitutionnelle où il est question au point 2 de l'article 1er, de « Membres désignés par le Président de l'Assemblée nationale ». Et si lesdits membres étaient désignés en fait par le bureau de l'Assemblée nationale sur proposition de la « société civile » ? En somme et encore une fois de plus, IBK projette à la face des Maliens, l'image affreuse d'un Président de la République autocrate, décidant tout seul au mépris de la Constitution, des modalités d'exercice par le Président de l'Assemblée nationale de son pouvoir constitutionnel de nomination de ses trois membres à la Cour constitutionnelle. Encore une entorse gravissime de plus à la Constitution et à l'Etat de droit !

## UNE COUR ANNEXEE A LA COUR SUPREME PAR LA « PRIVATISATION » DES MEMBRES

Pourquoi, à l'exclusion notamment des « Professeurs de droit » et autres « personnalités qualifiées qui ont honoré le service de l'Etat » comme prévu à l'article 91 de la Constitution, les magistrats détiennent-ils le monopole absolu de la nouvelle Cour constitutionnelle ? Est-ce parce que les magistrats paraissent plus obéissants et donc plus façonnables que le Président IBK les adulerait tant ? La question reste posée. Toujours est-il qu'en leurs qualités d'avocats et de magistrats, les nouveaux Conseillers sont essentiellement des juristes privatistes qu'on a fait accompagner d'une petite poignée de juges administratifs ne comptant que pour du beurre. De toute évidence, ces magistrats et avocats ne peuvent avoir qu'une connaissance approximative de la chose constitutionnelle qui n'est point la

leur, juridiquement parlant. Nul ne saurait être à la fois spécialiste de droit privé, spécialiste de droit administratif et spécialiste de droit constitutionnel, ces différentes branches du droit ne participant pas de la même logique juridique. Le monopole de la Cour constitutionnelle par les juges et les avocats condamne ainsi d'avance sa jurisprudence à une logique privatiste d'interprétation de la Constitution. La Cour devient en quelque sorte une juridiction annexe de la Cour suprême, une sorte de Section de la Cour suprême nous renvoyant ainsi, par un recule formidable du point de vue démocratique, au bon vieux temps de la Section constitutionnelle en appendice de cette institution. Il est clair que la « privatisation » à outrance de la Cour constitutionnelle ne peut être que juridiquement pénalisante pour l'institution et contreproductive du point de vue de la qualité de ses œuvres jurisprudentielles au regard des missions constitutionnelles qui lui sont confiées. Les Maliens ne tarderont pas à s'en rendre compte.

## UNE COUR NEE EN MODE COUCHE POUR CASSER L'ARRET DE PROCLAMATION DES RESULTATS DEFINITIFS DES LEGISLATIVES DE 2020

Les Maliens ne vont pas non plus tarder à se rendre compte également de la manipulation gigantesque qui se cache derrière ce qui est vendu à l'opinion comme une opération salvatrice de restauration de son indépendance à une Cour dont la version Manassa DANIOKO avait fini par perdre son âme par sa dévotion à IBK et son clan. Car les faits étant têtus et les manipulations grotesques, cette Cour constitutionnelle recomposée comparée à la version Manassa, paraît de loin en mode encore plus couchée à plat ventre devant le même IBK. Alors qu'elle n'était même pas née, elle présentait déjà tous les attributs d'une Cour constitutionnelle éclopée, sans âme aucune, dédiée au service des forfaitures du Président IBK. Souvenons-nous ! Déjà le 20 juin 2020, la CEDEAO recommandait la « reconsidération des résultats de toutes les circonscriptions ayant fait l'objet de réformation par l'Arrêt de la Cour constitutionnelle ». Elle s'est rétractée ensuite, optant finalement pour la solution des vacances artificielles de sièges par des démissions plus ou moins digérables

constitutionnellement. IBK butté au refus poli des députés concernés, finit par faire faux bond à la CEDEAO en recyclant la vieille recette de sa méthode musclée de casse des arrêts de la Cour. Le Conseil supérieur de la magistrature instrumentalisé, est ainsi mis à contribution. Il promet à IBK qu'une fois que la nouvelle Cour sera installée, « on verra comment le problème du contentieux électoral va être résolu dans un second temps ». Le jeune Premier ministre Boubou CISSE enfourche cette préconisation saugrenue. Il lève définitivement le voile sur la preuve incontestable de la violation préméditée de l'article 94 de la Constitution attachée à sa proposition de « reconstitution de l'Assemblée nationale suite aux travaux de la nouvelle Cour constitutionnelle ». Encore plus récemment, nous apprenons que l'un des premiers dossiers de la nouvelle Cour sera celui du traitement de la contestation de l'élection déjà définitivement validée des 30 députés dont le Président actuel de l'Assemblée nationale. Les nouveaux juges constitutionnels sont parfaitement au parfum de ce qui les attend. Ils savent pertinemment qu'ils ont été nommés pour porter des toges dans les poches desquelles on a déjà enfoncé le draft de la mouture d'un arrêt préfabriqué par IBK et son clan politique et au bas duquel il leur est d'ores et déjà demandé de s'apprêter à apposer leurs signatures afin de lui bricoler une apparence de constitutionnalité. De manière à peine voilée, il est exigé des nouveaux membres de la Cour de se couvrir de discrédit par du blanchiment d'Arrêt. Les pauvres nouveaux juges constitutionnels ! Ils sont quasiment condamnés d'office à se couvrir eux-mêmes d'avisement total par cette basse besogne qui les attend et qui leur est exigée par IBK.

## LES NOUVEAUX JUGES FACE A LA CONSTITUTION ET LA LOI ORGANIQUE POUR QUEL DEVOIR D'INGRATITUDE ?

Les nouveaux juges constitutionnels sont face à deux défis contradictoires. Le premier défi est celui du contexte et de leurs conditions de désignation propre à les condamner à de la courtisanerie jurisprudentielle au service de IBK. Le second défi républicain est celui de leur capacité à s'arc-bouter sur le devoir d'ingratitude qui leur incombe. Le contexte et les

conditions de désignation des nouveaux juges constitutionnels contribuent effectivement à les condamner à de la courtisanerie jurisprudentielle au service de IBK. IBK et son clan ont de facto dépossédé le Conseil supérieur de la magistrature et le Président de l'Assemblée nationale de leur pouvoir constitutionnel autonome de désignation de leurs trois membres respectifs à la Cour constitutionnelle. S'agissant du Conseil supérieur de la magistrature, il est de notoriété publique que cet organisme satellite reste avant tout et à double titre, la chose du pouvoir politique de l'exécution qui le tient par la gorge à son niveau le plus élevé à travers sa présidence « présidentialisée » et sa Vice-présidence « ministérialisée ». En vérité, le Président de la République et son ministre de la Justice tiennent complètement le Conseil supérieur de la magistrature en laisse. Ceci explique cela. Les trois membres désignés par le Conseil supérieur de la magistrature le sont en vérité par IBK et son clan. Il en est de même en ce qui concerne le Président de l'Assemblée nationale à l'égard duquel le même Conseil supérieur de la magistrature a affiché le mépris le plus total en proposant à IBK de le déposséder comme une institution mineure, de son pouvoir constitutionnel autonome de désignation de ses trois membres. Résultat : IBK a transféré du Président de l'Assemblée nationale au bureau de l'Assemblée nationale, le choix des trois membres parmi une liste de 6 à 7 personnes proposées par une soi-disant société civile. Ainsi le même clan présidentiel à l'origine de la désignation des trois membres au titre du Président de la République, est exactement le même qui aura pesé de tout son poids encombrant sur les choix effectués par les deux autres autorités constituées du Conseil supérieur de la magistrature et du Président de l'Assemblée nationale. Du coup, la nouvelle Cour constitutionnelle se trouve complètement viciée par son monolithisme présidentiel. Elle apparaît comme une institution artificielle sans âme, une Cour constitutionnelle verticale née dans des conditions d'inconstitutionnalité absolue, rien que pour s'adonner au blanchiment jurisprudentiel des forfaitures du Président IBK. Le seul défi républicain à relever contre ce monolithisme présidentiel antidémocratique, reste le devoir d'ingratitude qui incombe aux nouveaux Conseillers de la Cour constitutionnelle. En particulier, la Constitu-

tion et la loi organique relative à la Cour inspirent fortement ce devoir d'ingratitude qu'elles couvrent de leur portée obligatoire. A l'article 93 de la Constitution, le serment des Conseillers de la Cour est formulé ainsi qu'il suit : « Je jure de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, dans le strict respect des obligations de neutralité et de réserve, et de me conduire en digne et loyal magistrat ». Une question fondamentale interpelle au regard de cette disposition constitutionnelle. Quelle est la neutralité d'un juge constitutionnel auquel le Président IBK et son gouvernement entendent assigner la mission de remise en cause d'une décision définitive de la Cour constitutionnelle ? Quelle est la neutralité d'un juge constitutionnel auquel IBK et son gouvernement assignent une telle mission, alors que l'article 94 de la Constitution, formel et catégorique, dispose très clairement en son alinéa 1er : « Les décisions de la Cour Constitutionnelle ne sont susceptibles d'aucun recours. Elles s'imposent aux pouvoirs publics, à toutes les autorités administratives et juridictionnelles et à toutes les personnes physiques et morales ». A l'article 8 de la loi organique relative à la Cour constitutionnelle, il est stipulé que les Conseillers ont « l'obligation de s'abstenir de tout ce qui pourrait compromettre l'indépendance et la dignité de la fonction ». En quoi peut-on soutenir que l'indépendance et la dignité de la fonction de juge constitutionnel ne sont pas d'office compromises dès lors que ce juge accepte les charges de sa fonction tout en sachant pertinemment que lui sont faites d'avance, des prescriptions jurisprudentielles anticipées relativement à un soi-disant traitement de contestation de l'élection déjà définitivement validée de 30 députés et dont le contentieux a également été définitivement et irrévocablement vidé par la Cour constitutionnelle ? Nous assistons donc à l'entrée en fonction d'une Cour constitutionnelle éclopée, dédiée à l'emballage des forfaitures présidentielles dans un semblant de cachet officiel de constitutionnalité. Elle présente tous les signaux d'un Cour qui pourrait être pire que la défunte Cour constitutionnelle présidée par Manassa DANIOKIO.

**Dr Brahim FOMBA, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (USJP)**

# Cour Constitutionnelle remembrée : Une vraie fausse solution

**La Cour Constitutionnelle du Mali, dissoute le samedi 11 juillet 2020 par le président IBK, est à nouveau opérationnelle depuis le vendredi 7 août 2020. Conformément au plan de sortie de la CEDEAO, les neuf nouveaux « sages » ont été nommés par le président de la République, l'Assemblée Nationale et le Conseil Supérieur de la Magistrature. Excepté ceux désignés par le Conseil Supérieur de la Magistrature, les juges choisis par le président IBK et l'Assemblée Nationale l'ont été sur la base d'une « proposition » de liste faite par la Société civile. Mais de quelle société civile ?**

La nouvelle est tombée le vendredi 7 août 2020. Les neuf nouveaux membres de la Cour Constitutionnelle sont connus. Le président de la République a signé, le vendredi 7 août, le décret portant nomination des nouveaux membres de la Cour Constitutionnelle. Les trois juges désignés par le Conseil Supérieur de la Magistrature, le jeudi 30 juillet 2020 à Koulouba, lors de la réunion du conseil sous la présidence du chef de l'Etat Ibrahim Bou-bacar Keïta, ont été retenus. Il s'agit de Demba Tall, Mohamed Abdourahmane Maïga et Djénéba Karabenta. Pour les autres membres de la Cour notamment ceux nommés par le président de la République et par le Bureau de l'Assemblée Nationale, ils ont nécessité la participation de la société civile qui a fait des propositions de noms. Dans un mépris géné-

ral, le Président IBK s'est précipité à signé leur décret de nomination. Toute chose qui prouve à suffisance que la crise malienne est loin de connaître son épilogue. Sont nommés conseillers de la Cour Constitutionnelle, Aser Kamaté, Amadou Ousmane Touré, tous les deux magistrats, et Doucouré Kadidia Traoré, Avocat. Ceux-ci sont désignés par le président de la République. Ceux désignés par l'Assemblée Nationale sont Maître Malick Ibrahim, Avocat, Madame Ba Haoua Toumagnon, Magistrat et Beyla Ba, magistrat à la retraite. Dans cette nouvelle configuration de la Cour Constitutionnelle, la présence de l'ancien Vérificateur Général du Mali, Amadou Ousmane Touré, semble apporter un grand soulagement chez les opposants hybrides au régime et présage pour certains d'entre eux le début du re-

tour de la confiance placée en cette institution. Sa nomination a été déjà saluée par Cheick Oumar Diallo, président des Jeunes de l'Alliance Démocratique pour la Paix (ADP-Maliba). Pour l'avoir vu à l'œuvre, Cheick Oumar Diallo reconnaît en lui un magistrat « rigoureux, professionnel et patriote ». « Sa présence au sein de la Cour Constitutionnelle me suffit pour croire que cette institution ne tombera dans aucun travers », salue président des Jeunes d'ADP-Maliba), un parti chauve-souris. Toutefois, à côté du choix d'Amadou Ousmane Touré, le choix de l'ancienne Directrice du Contentieux du Gouvernement, Haoua Toumagnon, fait hésiter les cœurs de certains opposants. Derrière sa nomination et malgré la proposition de la société civile, certains voient la main invisible de l'Honorable Moussa Timbiné. Pourquoi donc ? Allez savoir ! Le Président de l'Assemblée Nationale, Moussa Timbiné, très contesté par moult personnes, n'est pas prêt à démissionner de son poste. Il semble mordre déjà la poussière. Pour preuve, au cours de la nomination des trois juges qui doivent en temps normal être désignés par lui en sa qualité de président de l'Assemblée, il a été privé de ses prérogatives constitutionnelles.

La tâche ne sera pas facile pour les nouveaux juges qui doivent statuer sur les contentieux électoraux. En tout cas, ils sont avertis. Ils vont prêter serment ce lundi devant le bureau de l'Assemblée Nationale et la Cour Suprême.

■ Ibrahim Sanogo





## Les aberrations juridiques de la feuille de route de Boubou Cissé

Comme un dernier baroud d'honneur, le Premier ministre vient récemment de concocter un projet d'Accord politique pompeusement appelé « Rassemblement national ». Le pauvre Boubou Cissé continue donc de s'accrocher comme un beau diable au fauteuil vacillant de la Primature. Ce projet d'Accord politique de « Rassemblement national » est vendu à la sauvette, comme la feuille de route de sortie de crise. Mais en vérité Boubou Cissé propose plutôt des politiciens opportunistes en mal de portefeuilles ministériels et de prébendes, le chiffon de papier d'une labyrinthe sans issue autre que l'unique destination de maintien dans la douleur du peuple malien marty-

risé par la gouvernance calamiteuse du Président d'une République qui tire à balles réelles sur des enfants. Cette soi-disant feuille de route de sortie de crise est jonchée de préconisations qui jurent fondamentalement avec la Constitution et les lois et qui restent solidement ancrées dans la logique antirépublicaine et antidémocratique d'Etat voyou qu'est devenu le Mali sous IBK. Pour qui donc se prendrait le jeune Boubou Cissé ?

**La « recomposition » anticonstitutionnelle de la Cour constitutionnelle**

Les seuls hauts faits du régime moribond de IBK en la matière se résument à des actes de violation systématique de la Constitution du Mali au travers desquels il s'est tristement illustré. Comment ? Pour parler de recomposition, il faut d'abord se rappeler comment la Cour avait-elle été décomposée. Elle avait au départ enregistré un décès et des démissions. Ces vacances auraient dû ouvrir la procédure légale de leurs remplacements. IBK s'est royalement assis sur cette procédure. Pire, IBK va renvoyer comme des mal propres, les trois braves Conseillers survivants qui s'entêtaient à lui résister. Pour ce faire, il va planifier et mettre en œuvre une véritable opération de casse par l'inconstitutionnel et l'illégal Décret n°2020-0312/P-RM du 11 juillet 2020 abrogeant leur mandat. Un Décret qui peut se targuer du triple médaille d'acte de violation de serment présidentiel, de forfaiture et de haute trahison.

Au total, l'histoire de recomposition de la Cour est d'abord celle d'une double violation constitutionnelle : - le refus du Président IBK de



s'inscrire dans la procédure constitutionnelle de remplacement du Conseiller décédé et des Conseillers démissionnaires ; - la dissolution de facto de la Cour par le Président IBK à travers l'abrogation de mandat des trois Conseillers.

C'est la raison évidente pour laquelle le processus de reconstitution de la Cour constitutionnelle est complètement viciée à l'origine. C'est justement parce qu'elle est viciée à l'origine que par définition, la reconstitution elle-même est d'office frappée d'inconstitutionnalité. D'autant plus qu'elle ne respecte même pas les règles constitutionnelles et légales applicables en la matière, notamment en ce qui concerne les nominations à effectuer par le Président de l'Assem-

blée nationale. Le Conseil supérieure de la magistrature en villégiature par rapport à ses missions constitutionnelles, avait notamment proposé pour plaire à IBK et son ministre TAPO, que « l'Assemblée nationale choisisse parmi une liste de 6 à 7 personnes proposées par la société civile, les 3 membres qui doivent être désignés au titre de l'Assemblée nationale ». Cette liste aurait-elle été imposée au Président de l'Assemblée nationale qui aurait ainsi validé par procuration contrainte, les trois membres que sont l'avocat Maliki IBRAHIM et les magistrats BA Haoua TOUMAGNON et Beyla BA ? En tout état de cause, les trois membres nommés au titre du Président de l'Assemblée nationale l'ont été en violation flagrante de l'article 91 de la Constitution selon lequel les

trois membres sont nommés par le Président de l'Assemblée nationale et non pas par l'Assemblée nationale ou même le bureau de l'Assemblée nationale. En définitive et en violation absolue de la Constitution, c'est une « société civile » mafieuse de l'ombre, qui a proposé six (6) noms au bureau de l'Assemblée nationale parmi lesquels celui-ci aurait choisi trois (3). Nul ne sait de quelle société civile s'agit-il, selon quelles modalités et sur quel fondement juridique cette soi-disant société civile serait ainsi habilitée à s'ingérer dans la reconstitution d'une institution de la République aussi prestigieuse que la Cour constitutionnelle. Ce mode de désignation entérine donc la proposition totalement anticonstitutionnelle du Conseil supérieur de la magistrature à sa session du 30 juillet 2020. Mais au-delà de cette inconstitutionnalité évidente, il laisse planer au passage un lourd soupçon de faux et d'usage de faux en écriture sur le Décret n°2020-0342/P-RM du 7 août 2020 portant nomination des membres de la Cour constitutionnelle où il est question au point 2 de l'article 1er, de « Membres désignés par le Président de l'Assemblée nationale ». Et si lesdits membres étaient désignés en fait par le bureau de l'Assemblée nationale sur proposition de la « société civile » ? Encore une fois, IBK projette à la face des Maliens, l'image hideuse d'un Président de la République décidant tout seul au mépris de la Constitution, des modalités d'exercice par le Président de l'Assemblée nationale de son pouvoir constitutionnel de nomination de ses trois membres à la Cour constitutionnelle. Une entorse gravissime de plus à la Constitution et à l'Etat de droit !

### Vers une « reconstitution » anticonstitutionnelle de l'Assemblée nationale par la Cour constitutionnelle remembrée ?

Le Premier ministre promet dans son Accord politique de rassemblement national, de « reconstituer l'Assemblée nationale suite aux travaux de la nouvelle Cour constitutionnelle » ! Quel est donc le rapport entre la « reconstitution » de l'Assemblée nationale et les « travaux de la nouvelle Cour constitutionnelle » ? Pour le saisir, il faut savoir que cette formulation hypocrite qui souffre d'un déficit chro-

nique de courage politique de s'assumer face à l'imposture juridique de la forfaiture pure et simple, renvoie en réalité à la mission assignée d'office aux nouveaux Conseillers, consistant de leur part à casser les décisions définitives prises par la Cour constitutionnelle dans le cadre du contentieux des législatives de 2020. Face à la résistance légitime des députés à l'offre des démissions volontaires, il est clair que le Président IBK et son régime cherchent à s'emparer de la vieille recette constitutionnellement insoutenable de la CEDEAO reposant sur la remise en cause des décisions définitives de la Cour constitutionnelle. L'on se rappelle que dans le rapport de sa première mission qui a séjourné au Mali du 18 au 20 juin 2020, la CEDEAO « invite le gouvernement de la République du Mali à reconsidérer les résultats de toutes les circonscriptions ayant fait l'objet de révision par l'Arrêt de la Cour constitutionnelle. De nouvelles élections partielles pour les circonscriptions concernées devraient être organisées dans les meilleurs délais ». Le compte rendu fait par Me TAPO de la session du Conseil supérieure de la magistrature datée du 30 juillet 2020 s'inscrit dans cette même logique scandaleuse d'anéantissement de la portée juridique de l'Arrêt définitif de la Cour constitutionnelle. Me TAPO disait en substance : « Une fois que cette Cour sera installée, on verra comment le problème du contentieux électoral va être résolu dans un second temps ... ».

Enfin, Boubou CISSE lève définitivement le voile en proposant de « recomposer l'Assemblée nationale suite aux travaux de la nouvelle Cour constitutionnelle ». Ainsi donc, faute d'obtenir la voie constitutionnelle et légale des vacances de sièges consécutives à des démissions de députés conduisant aux élections partielles, Boubou CISSE se met au diapason des forfaitures présidentielles. Il prend l'engagement de ressusciter le contentieux électoral des législatives de 2020 pourtant mort de sa belle mort sous le poids de la portée juridique implacable des deux décisions définitives de la Cour constitutionnelle : à savoir l'Arrêt n°2020-04/CC-EL du 30 avril 2020 portant proclamation des résultats définitifs du second tour et la Délibération n°2020-02/CC-EL du 6 mai 2020 portant sur les demandes de sa rectification. Les masques semblent avoir fini par tomber. La casse organisée de la Cour constitutionnelle et sa reconstitution au for-

ceps ne participaient en fait que d'une manœuvre d'instrumentalisation des nouveaux Conseillers en les poussant à la forfaiture de blanchiment d'Arrêt préconfiguré par IBK et la CEDEAO dans le format de la confirmation de l'ensemble des résultats provisoires proclamés par l'Administration territoriale. La toute première mission attendue des nouveaux Conseillers sera de coller, par blanchiment, un semblant de constitutionnalité à un Arrêt préconfiguré par IBK et la CEDEAO. On fera remarquer au passage que Me TAPO, pas encore de la Justice, était farouchement opposé à ce banditisme juridique comme il l'assumait gaillement le 21 juin 2020 sur Africable TV en parlant de la mission de la CEDEAO : « Ils ont fait des recommandations dont une m'a profondément choqué. Faire des élections partielles là où la Cour a annulé les résultats de l'Administration territoriale. Je me pose la question quel est le support juridique de cette recommandation. Sur quoi elle est fondée ? Nous avons l'article 94 de notre Constitution qui dit que les décisions de la Cour constitutionnelle s'imposent à tout le monde. La décision de la Cour a force obligatoire erga omnes... Dès lors que la Cour a proclamé les résultats, qu'elle a installé une Assemblée, déclaré élu les 147 députés, je ne vois pas comment le gouvernement ou le Président pourrait remettre ça en cause pour faire des élections partielles. Qu'on me dise par quelle voie y parvenir ... ». Et Me TAPO de conclure : « La CEDEAO joue au pompier qui vient avec des produits inflammables ». Le Président IBK, son Premier ministre Boubou CISSE, son ministre de la Justice Me TAPO auraient-ils eux aussi fini par enfileur des tenues de pompiers au secours de la grave crise politique du Mali avec dans les poches des produits inflammables ?

## Vers l'élection anticonstitutionnelle d'un nouveau Président de l'Assemblée nationale « sur le principe d'une personnalité consensuelle »

C'est une autre aberration de Boubou CISSE. La proposition consistant à faire élire le Président de l'Assemblée nationale « sur le principe d'une personnalité consensuelle » viole à la fois la Constitution et le Règlement intérieur de l'Assemblée nationale. D'une part, le

principe de séparation des pouvoirs garantie par la Constitution n'autorise nullement l'exécutif par la voie d'un simple Premier ministre, à régenter le fonctionnement interne de l'institution législative qu'est l'Assemblée nationale. D'autre part, le mode d'élection par consensus du Président de l'Assemblée nationale n'est pas prévu par son Règlement intérieur. Au contraire, le Règlement intérieur institue une procédure totalement ouverte et concurrentielle allant de la phase de dépôt des candidatures à la phase d'élection qui n'est acquise qu'à la majorité absolue au premier tour sinon à la majorité simple à un second tour.

## Vers un « renouvellement » anticonstitutionnel des bureaux des Commissions de l'Assemblée nationale

Le jeune Premier ministre adore décidément barboter dans les jardins de l'Assemblée nationale. Comme dans une petite République bananière, il se croit habilité à tripatouiller à sa guise l'organisation et le fonctionnement de l'Assemblée nationale pourtant régis par la Constitution, la loi et le Règlement intérieur de l'institution. C'est ainsi que son parchemin de feuille de route préconise le renouvellement des bureaux des Commissions générales de l'Assemblée nationale comme si cette institution de la République n'était qu'un banal service de la primature. Les 11 Commissions générales ont déjà été constituées pour toute l'année et ont, sur convocation du Président de l'Assemblée nationale, déjà élu leurs bureaux. Au nom de quoi Boubou CISSE se permet-il de décréter le renouvellement généralisé de ces bureaux à peine mis en place ? Pour y répondre, nous dirons tout simplement que c'est au nom de l'Etat voyou que Boubou CISSE a le culot de proposer de telles forfaitures. Un Etat voyou dans lequel, si nul n'est au-dessus de la loi, ce jeune Premier ministre Boubou CISSE, IBK lui-même et son régime quant à eux, sont à la fois au-dessus de la Constitution, des lois et des règlements du Mali.

**Dr Brahim FOMBA, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (USJP)**

# UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

## Filiales



**BDU - BF**  
BURKINA FASO



**BDU - CI**  
CÔTE D'IVOIRE



**BDM FRANCE**  
FRANCE



**BDU**  
BANCO DA UNIÃO  
GUINÉE BISSAU

Siège social : Avenue Modibo Kéita / BP 94 Bamako Mali

Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50

[www.bdm-sa.com](http://www.bdm-sa.com)

VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE



**BDM SA**

## Impact de la pandémie de coronavirus sur les secteurs culturels du Mali : 21 milliards FCFA de manque à gagner selon la Fedama et l'Uaaprem



La Fédération des artistes du Mali (Fedama) et l'Union des artistes, arrangeurs, producteurs et éditeurs du Mali (Uaaprem) ont tenu une assemblée générale d'information, le mercredi 05 août 2020 à la place du cinquantenaire. L'objectif de cette rencontre était de parler des différentes préoccupations des artistes et acteurs culturels afin de trouver une solution adéquate de sortie de crise pour le redémarrage des activités culturelles.

Cette assemblée générale était présidée par Alioune Ifra Ndiaye, président de la Fédération des artistes du Mali (Fedama) qui avait à ses côtés Mbaye Boubacar Diarra, président de l'Union des artistes, arrangeurs, producteurs et éditeurs du Mali (Uaaprem), Adama Diarra, secrétaire général de la Fedama et d'autres membres des deux instances.

Ils étaient environ 500 réalisateurs, comédiens, metteurs en scène, chanteurs, musiciens, photographes, monteurs,

ingénieurs-son, vidéastes, plasticiens, directeurs photos, humoristes, slameurs, rappeurs, écrivains, décorateurs, marionnettistes, maquilleurs, graphistes, mannequins, designers, producteurs, éditeurs, diffuseurs, organisateurs de spectacles et d'événements, éclairagistes, scénaristes, techniciens son et lumière, danseurs et autres à mobiliser pour cette assemblée, chose exceptionnelle dans le milieu, selon Alioune Ifra Ndiaye

"Parce que c'est difficile de faire déplacer les artistes et les acteurs culturels pour parler du secteur en général et en particulier dans le cadre de la gestion de la pandémie du Coronavirus, mais aussi de la réorganisation systématique de tout l'environnement de la culture. On a appris de façon informelle que les mesures d'interdiction de rassemblements de masse seront levées ce jeudi 06 août et sera publié officiellement", a-t-il signalé.

Pendant cette période d'interdiction des activités culturelles, ce sont 21 milliards FCFA que

les artistes et acteurs culturels ont perdu. Ils ne demandent pas de remboursement, mais veulent 05 milliards Fcfa pour pouvoir redémarrer leurs activités.

Aux dires du président de la Fedama, ils vont mettre en place des mécanismes de soutien pour accompagner cette reprise des activités et d'autres mécanismes afin de réorganiser le secteur culturel.

Les deux principales instances de la vie culturelle se sont mises ensemble pour délimiter leur champ d'actions. "L'Uaaprem a pour champ d'action de développer le secteur de la production, de l'édition et de la diffusion et la Fedama c'est tout ce qui concerne la réorganisation, l'assainissement du secteur lié directement aux artistes, aux compagnies d'artistes et aux organisations d'artistes. On souhaite adapter l'environnement du secteur de la culture aux réalités d'aujourd'hui", explique Alioune Ifra Ndiaye.

"Nous demandons au gouvernement plus de

considération, de remettre la culture dans sa vraie place dans la construction d'un Mali dynamique après la crise, sinon nous avons l'impression que les autorités n'ont pas compris les enjeux réels de la culture au Mali", s'indigne-t-il, avant de demander aux acteurs culturels et aux artistes d'être attentifs aux appels, d'être présents aux différentes rencontres pour s'associer afin d'aboutir à quelque chose très rapidement.

Les artistes préoccupés par la situation donnent leur avis. Selon Habib Koité : "Notre travail consiste à regrouper les gens et si le gouvernement interdit cela, comment veut-il que nous vivions ? Ce qu'on ne comprend surtout pas, c'est pourquoi il permet les autres regroupements puisque les gens se regroupent partout au Mali, sauf les artistes. Avant, les "Djelis" pour dire griots, vivaient grâce à leurs "Diatigi" bienfaiteurs, mais ce n'est plus le cas en ce XXI<sup>e</sup> siècle où c'est le show business. Moi je suis artiste compositeur, j'ai 06 instrumentistes qui travaillent avec moi et nous vivons tous à grâce à mes concerts et autres et si tout est arrêté, comment faire ? J'ai 33 concerts qui ont été annulés à travers le monde dont 06 au Mali. Il se peut que le ministre d'alors en charge de la Culture ne s'y connaissait pas trop, donc on propose que notre ministère soit donné à un artiste ou acteur culturel pour nous éviter ce genre de problème", s'attriste Habib Koité, artiste compositeur. "Moi je suis très heureuse rien



que de voir ces faitières de la culture travailler ensemble. Cela démontre, enfin, que les artistes et acteurs culturels s'entendent contrairement à ce que croient beaucoup de personnes. Je demande à ce que les gens respectent les artistes et leur travail parce qu'on accorde moins d'importance à l'art au Mali, alors que c'est un travail comme tous les autres. Nous crayons à la Fedama et à l'Uaaprem et espérons que les choses vont s'améliorer", souligne Alima Togola, artiste comédienne.

**Précisons qu'un individu n'adhère pas à l'Uaaprem, mais plutôt un groupe d'artistes, les**

**organiseurs de spectacles, de festivals.**

Il faut rappeler également que les deux faitières culturelles ont adressé une déclaration aux plus hautes autorités le 27 juillet dernier au vu de la situation de la pandémie du Coronavirus au Mali et dans le monde, et suite à des décisions qui permettent au Parc national de reprendre ses activités et la réouverture des frontières. Dans cette déclaration, elles se disent préoccupées par l'absence de réponses à leurs nombreux courriers et interpellations.

■ Marie DEMBELE



## Côte d'Ivoire : « Alassane Ouattara n'a pas su guider la Côte d'Ivoire vers la sortie définitive de l'autoritarisme »



**D**epuis les indépendances, le refus de l'alternance au pouvoir s'est imposé comme paradigme normal de gouvernement dans une grande majorité de pays africains. Ce que confirme la candidature désormais officielle du président ivoirien, Alassane Ouattara, à un troisième mandat. La normalisation d'une telle pratique témoigne d'une désinstitutionnalisation du pouvoir et traduit en même temps l'incapacité des responsables et des partis d'assimiler les valeurs démocratiques qu'ils prétendent pourtant promouvoir. Pire, elle véhicule l'image de sociétés fondées sur l'autorité du plus fort. Qu'il s'agisse de la Côte d'Ivoire ou d'autres pays, nous sommes en face d'une rationalité politique qui place les contraintes juridiques et constitutionnelles sous la tutelle du président et de ceux qui détiennent ne serait-ce qu'une partie infime du pouvoir. Comme si le désir individuel et la puissance qui lui correspondent avaient force de droit. Mais loin d'être une pathologie du politique, cette consécration de l'homme fort détermine le fonctionnement d'un grand nombre de pays africains, allant jusqu'à diffuser au sein même des partis d'op-

position les pratiques autoritaires du pouvoir.

### L'illusion de la volonté populaire

Ce refus de l'alternance et l'institutionnalisation de l'autoritarisme ne battent-ils pas en brèche l'idée même de la souveraineté populaire ? Certes, les pouvoirs en place prétextent de la volonté du peuple pour allonger les mandats présidentiels ; mais dans des systèmes politiques où les pratiques autoritaires ont fait se confondre le peuple, le parti au pouvoir et la personne du chef, que peut être la volonté populaire sinon une illusion soigneusement entretenue ?

C'est au nom du « peuple » qu'Alpha Condé a réussi son coup de force constitutionnel en Guinée, le 22 mars. De son côté, Alassane Ouattara s'appuie sur la nécessité de maintenir « l'ordre » pour justifier son indispensable présence à la tête de l'exécutif ivoirien. Les paysages politiques guinéen et ivoirien laissent voir cependant des sociétés qui ne ressemblent en rien à des sociétés de peuple, celles qui se caractérisent par l'existence effective d'institutions politiques régies par une mora-

lité minimale collective et contraignante sur les comportements ; celles où des pouvoirs communs organisent la réciprocité des pouvoirs individuels et gèrent les conflits qu'engendre la vie en société.

Un abus de langage conduit très souvent à ignorer la signification éminemment normative du « peuple ». Faut-il le rappeler ? C'est l'absence d'un peuple politiquement constitué qui rend possible la confiscation du pouvoir. C'est pourquoi il faut interpréter le refus de l'alternance au pouvoir comme la conséquence d'un désordre politique, mais surtout moral.

Dès lors, l'argument du président Ouattara et de ses soutiens n'est plus recevable. Tout d'abord, on voit mal comment cet « ordre » qui n'a pas été garanti en dix ans de gouvernance deviendrait une possibilité dans un contexte électoral qui risque de replonger la Côte d'Ivoire dans le chaos. En réalité, le procès en expédition de Guillaume Soro et la volonté d'Alassane Ouattara d'élaborer un plan de succession qui éloignerait davantage ses adversaires politiques du pouvoir créent déjà les conditions d'une situation électorale et post-électorale explosive.

## Un Etat fondé sur l'intérêt public

De même, l'espoir était permis que les crises politiques qui ont accompagné l'élection de l'actuel président, en 2010, l'instruisent suffisamment, de sorte qu'il lègue aux Ivoiriens un Etat fondé sur l'intérêt public, donc effectif et représentatif. Pour qu'enfin l'ordre soit institutionnellement fondé. Malheureusement, nous en sommes encore au point où nous étions dans les années 1960 : l'ordre est associé à la personne du président. Et il n'a jamais manqué d'alliés pour défendre une telle prétention morbide, manifestant au passage l'impuissance structurelle des institutions politiques. Comme quoi la culture politique ivoirienne, elle aussi, n'a rien perdu de son élan autoritaire.

C'est pourtant cette continuité des logiques autoritaires et leur renouvellement sous couvert de formalisme démocratique qu'il faut interrompre si l'on veut favoriser une pratique juste et responsable du pouvoir. Pour ce faire, nul besoin de briguer un troisième mandat, mais seulement de penser sans concession aucune le fondement du pouvoir en Afrique. Ce qui nécessitera de trouver des formes de légitimité autres que l'autorité du président, de l'armée ou encore des grandes puissances qui dominent la scène internationale. C'est à ce travail de refondation du pouvoir qu'aurait pu, entre autres, se consacrer Alassane Ouattara en ses dix années de règne, pour guider la Côte d'Ivoire vers la sortie définitive de l'autoritarisme.

Malheureusement, alors que les crises politiques dans l'histoire de la Côte d'Ivoire – et en Afrique de manière générale – ont été liées à l'enjeu du pouvoir, les responsables politiques n'ont jamais pris au sérieux la problématique éthique et politique que représentent le contrôle et l'exercice du pouvoir. Ignorant ainsi que l'organisation de la vie commune implique de rendre effective l'existence de pouvoirs communs qui permettent à un ensemble d'individus de coexister de la meilleure façon possible.

# Burundi : Fin de non-recevoir du président burundais à la main tendue de Paul Kagamé



Il y a quelques semaines, le président rwandais Paul Kagame tendait la main au nouveau pouvoir burundais pour qu'ils « tournent la page » de cinq années de brouille. Le président burundais vient de lui répondre en lui opposant une fin de non-recevoir selon le compte twitter de la présidence à Bujumbura.

Le général Evariste Ndayishimiye a répondu à son homologue rwandais selon le compte twitter de la présidence burundaise qui a publié hier vendredi des extraits d'un discours prononcé la veille dans la commune de Busoni, dans le nord-est du pays, frontalière du Rwanda.

Dans ce discours Evariste Ndayishimiye oppose une fin de non-recevoir claire et nette à Paul Kagame en l'accusant d'être « hypocrite ». Il se base notamment sur une lettre ouverte écrite par cinq réfugiés disant agir au nom de quelque 300 autres, et qui disent être pris en

otages au Rwanda.

« Nous voulons avoir de bonnes relations avec tous les pays voisins ou les pays lointains qui accueillent des réfugiés burundais. Mais nous n'allons pas avoir de bonnes relations avec un pays qui use de malice, un pays hypocrite, qui prétend vouloir renouer de bonnes relations avec le Burundi alors qu'il met en même temps il place une grosse épine sous notre pied pour qu'on se blesse dessus.

Mais nous savons pourquoi ils ont pris en otage ces réfugiés burundais. Ils l'ont fait pour qu'ils servent de boucliers aux malfaiteurs qui ont endeuillés le Burundi en 2015.

S'ils veulent réellement renouer avec le Burundi, qu'ils nous livrent ces malfaiteurs pour qu'on les juge, car les Burundais ne retrouverons pas leur tranquillité tant que responsables de la crise de 2015 [les manifestations contre le 3e mandat de Pierre Nkurunziza et leur répression NDLR] ne sont pas punis. »



## Sélection nationale U20 : Bientôt la reprise des entraînements

La sélection nationale U20 va reprendre les entraînements après cinq mois d'interruption pour cause de la pandémie de Covid-19. Le sélectionneur national, Mamoutou Kané « Mourlé », a convoqué 27 joueurs pour la reprise, prévue le mercredi 19 août 2020, au stade du 26 Mars. « Mourlé » s'est appuyé sur les centres de formation pour constituer son équipe : Yeelen olympique (4 joueurs), Afrique Football Elite (4 joueurs), Guidars (4 joueurs).

Champions d'Afrique en titre, les Aiglons préparent les éliminatoires de la CAN U20, Mauritanie 2021. La phase éliminatoire aura lieu au Sénégal et doit être jouée dans l'une des deux périodes : du 1er au 21 octobre 2020 ou du 4 au 24 novembre 2020.

Les éliminatoires regroupera les pays de la zone Ouest A (Mali, Sénégal, Guinée, Mauritanie, Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Libéria, Sierra Leone). Pays hôte de la CAN U20, Mauritanie est qualifié d'office et ne sera pas au Sénégal pour les éliminatoires. Le vainqueur du tournoi se qualifie pour la phase finale qui

se déroulera en février 2021.

La liste de joueurs convoqués

Gardiens de but : Kalilou Traoré (Yeelen olympique), Alkalifa Coulibaly (Onze Créateurs), Yaya Diakité (FC Nadia).

Défenseurs : Lassine Soumaoro (Afrique Football Elite), Mamadou Yoro Diaby (Yeelen olympique), Moussa Diarra (AS Police), Daouda Guindo (Guidars), Modibo Keita (Onze Créa-

teurs), Hamed Diomandé (Afrique Football Elite), Ibrahim Bamba (Afrique Football Elite), Kalifa Diarra (ASOM), Aliou Doumbia (Black stars).

Milieux de terrain : Fady S. Coulibaly (USFAS), Moussa Diaby (Afrique Football Elite), Oumar Maïga (Yeelen olympique), Mamadou Sangaré (Yeelen olympique), Cheick Maïga (Centre Salif Traoré), Mohamed Chérif Sanogo (Réal), Saïbou Traoré (FC Diarra).

Attaquants : Ousmane Coulibaly (Djoliba), Moussa Konaté (ALOB), Habib Goïta (Guidars), Néné B. Doroelles (Guidars), Abdoulaye Konaré (FC Diarra), Youssouf Simpara (ASKO), Boubacar Diallo (Africa Foot), Seyba Dabo (Guidars).

**Entraîneur : Mamoutou Kané**

**Entraîneur adjoint : Birama Konaté.**



# Championnat national de football ligue Orange : La reprise est prévue pour le 21 août prochain



**A** l'arrêt depuis plusieurs mois à cause de la pandémie de la Covid-19, le championnat national de Ligue 1 Orange reprendra ses droits le 21 août prochain. L'annonce a été faite par le secrétaire général de la Fédération malienne de football, à travers un communiqué annonçant la réouverture des infrastructures sportives par le mi-

nistère de la Jeunesse et des sports. Suite à une demande des présidents des fédérations sportives nationales et du président du Comité national olympique et sportif du Mali (Cnosm), Habib Sissoko, le ministère de la Jeunesse et des sports a décidé de rouvrir toutes les infrastructures sportives du pays. Quelques heures après cette annonce, le se-

crétariat général de la Fédération malienne de football, à travers un communiqué du jeudi 30 juillet 2020, a reprogrammé les rencontres de la 22ème et dernière journée du championnat national aux 21, 22 et 23 août prochain. "Il est demandé aux clubs de Ligue Orange de se préparer pour la reprise du championnat national avec la programmation de la 22ème et dernière journée de la phase de poule, les 21, 22 et 23 août 2020", peut-on lire dans le communiqué. Par ailleurs, le Comité exécutif de la Fédération malienne de football a recommandé également aux neuf (9) Ligues régionales de jouer les rencontres à "huis clos", tout en respectant les mesures-barrière édictées par les autorités sanitaires dans la lutte contre la Covid-19. Enfin, ledit communiqué informe que les frais engendrés par l'organisation des championnats régionaux, les produits et éléments rentrant dans le cadre du respect des mesures-barrière seront à la charge de la Fédération malienne de football.

■ Mahamadou TRAORE





## **Bélier (21 mars - 19 avril)**

La cadence s'accéléra, vous enchaînez les dossiers sans voir le temps passer. Jupiter élargira votre champ de compétences à travers une mission que l'on vous confiera et qui nécessitera une bonne dose de concentration pour la mener à bien.

Uranus se montrera astucieuse et débrouillarde pour s'occuper de votre argent. En Taureau, elle servira vos intérêts financiers en vous donnant des tuyaux pour gagner un peu plus de sous. Vous dénicherez facilement des bons plans pour dépenser moins.



## **Taureau (20 avril - 19 mai)**

Une formation peut vous tenter. Vous désirez réellement changer d'orientation ! Des efforts sont fournis pour maintenir le cap. Vous devriez avoir des doutes. L'exigence de votre poste vous trouble. Il peut momentanément vous décourager ! Ne gardez pas ces doutes !

Les économies sont forcées. Vous réalisez que les dépenses sont importantes. L'argent destiné aux loisirs est encore limité. Vous privilégiez les soldes. Du bricolage peut aussi réaliser des petites économies ! Attendez un peu avant tout achat onéreux !



## **Gémeaux (20 mai - 21 juin)**

En devenant l'adjoint, le collaborateur ou le bras droit d'un haut responsable, vous n'aurez pas que les chevilles qui vont enfler... En effet, sous la domination d'une Lune plutôt manipulatrice, vous aurez tendance également à avoir la grosse tête !

Aujourd'hui, l'argent aura un certain pouvoir sur vous ! Consciemment ou pas, vous ne fréquenterez que des personnes dont le statut social est élevé. Ami Gémeaux, l'aisance matérielle, dont vous ferez preuve, vous aveuglera... Redescendez sur terre !



## **Cancer (21 juin - 21 juillet)**

Une parfaite maîtrise de votre travail permet à votre hiérarchie de miser sur le bon cheval. Aujourd'hui, vous recevez les félicitations de vos supérieurs, vous êtes très heureux. Dans votre esprit c'est comme un jour de fête, vous explosez de joie !

Vos finances ne font pas de caprices aujourd'hui. C'est tout le contraire qui vous attend. L'état de vos comptes prouve combien vous faites des efforts pour mettre de l'argent de côté. Vous pouvez vous féliciter, les comptes sont au vert.



## **Lion (22 juillet - 23 août)**

Des influences astrales diverses superviseront vos activités et vous offriront l'opportunité de vous mettre en action. Faites confiance à Mars pour donner de l'élan à vos initiatives et faire en sorte qu'elles soient appréciées à leur juste valeur.

Mieux vaudra prévenir que guérir, avec la Lune dans votre secteur II. La chance et la confiance insolente de votre signe ne feront pas recette aujourd'hui. Votre équilibre financier sera préservé en gérant vos comptes avec prudence et persévérance.



## **Vierge (23 août - 23 septembre)**

Le désir de prendre un virage devient urgent. Vous ne supportez plus les chefs. Un de vos collègues peut vous aider. Une adresse pour un nouveau poste, arrive. Il est utile de prendre quand même votre temps. La précipitation va vous apporter un regret !

Vous pourriez dépenser sous une pulsion. La frustration ou un sentiment de colère pousse aux achats. Ne cédez pas à vos émotions. La stabilité financière dépend de vous. Mais vos revenus permettent malgré tout de couvrir les charges quotidiennes.



## **Balance (23 septembre - 22 octobre)**

Grâce à la pleine Lune, les renégociations de contrats seront à l'ordre du jour. Vous saurez vous entourer de professionnels compétents, qui vous donneront des conseils avisés. Vous bénéficierez d'un climat harmonieux pour toutes vos réalisations.

Si l'année dernière, vous n'êtes pas parti en vacances, vous ferez tout pour que 2020 ne ressemble pas à 2019, du moins sur ce point... Pour les vacances d'hiver, c'est trop tard. Du coup, vous commencerez à faire une enveloppe pour partir cet été...



## **Scorpion (23 octobre - 22 novembre)**

Une vraie transformation s'invite dans votre vie professionnelle, ce serait absurde de ne pas sauter sur l'occasion. Cessez de vous poser mille questions. Aujourd'hui, il est temps de passer à autre chose. Oubliez les doutes. Foncez ! Aujourd'hui, cher Scorpion, vous menez les négociations. Si vous avez demandé une prime ou une augmentation, il y a de fortes chances que les euros arrivent sur votre compte prochainement. Patientez un peu, pour les voir apparaître sur votre relevé.



## **Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)**

Cette journée sera particulièrement productive dans votre activité. Perfectionniste et volontaire, vous relèverez ce défi professionnel, qui ne sera pas acquis d'avance. Votre persévérance vous permettra d'atteindre plus rapidement l'objectif fixé.

Dans l'attente de nouvelles d'un organisme financier, vous resserrez les cordons de la bourse. Cela ne fera pas rentrer les euros plus rapidement, mais vous éprouverez de la satisfaction à y voir plus clair et à mettre de l'ordre dans votre comptabilité.



## **Capricorne (21 décembre - 20 janvier)**

Pour trouver votre place, n'allez pas vite. Il y a un risque d'illusion si vous cherchez un poste. De la confusion règne dans votre parcours professionnel. Entre flou complet et doutes, des questions montent. Malgré l'atmosphère, gardez votre assurance !

Il y a peu de frais pour les loisirs. C'est encore les charges qui dominent. Les factures restent importantes. Elles amputent le budget. Essayez de faire des affaires sans trop dépenser. Un peu de sagesse est la bienvenue ! Cela évitera un découvert !



## **Verseau (20 janvier - 19 février)**

Vous cherchez un emploi qui vous permet de travailler à domicile, en clair chez vous ! Quitte pour cela à prendre un poste qui ne correspond pas vraiment à vos compétences. Un peu comme si un aigle devenait un faucon ! Moins gratifiant tout de même...

Sous les caprices de Neptune, vous serez infantile... Pour vous sortir d'une situation compliquée, vous ferez comme d'habitude : vous toquerez à la porte de papa et de maman ! Après quelques sermons de leur part, vous repartirez avec un joli chèque en main.



## **Poisson (19 février - 21 mars)**

Cher Poissons, une belle avancée vous permet de prendre quelques jours de repos bien mérités. Vous ne vous faites pas prier, vous posez vos congés. Dans un coin de votre tête, vous êtes déjà en train de vous prélasser dans un lieu paisible.

Des finances qui prennent l'eau ! Aïe, vous avez abusé sur les dépenses, un nouveau smartphone ou une nouvelle tablette, un achat pour du mobilier, vous avez vu grand. Malheureusement, ça n'empêche pas vos comptes de virer au rouge !

**Promo  
Modem 4G**



Proche de vous

**29 000 FCFA**

au lieu de ~~39 900F~~

**- 25%**

**JUSQU'À 10 APPAREILS  
CONNECTÉS EN SIMULTANÉ**



**4G**



Proche de vous

**5 Go  
offerts**



SPiRiT

**Jusqu'au 30 juin 2020**

Profitez du meilleur de l'Internet mobile pour vos **smartphones, tablettes et ordinateurs** avec une vitesse de connexion allant jusqu'à **150 Mbit/s**.

Rendez-vous dans nos agences.

service client : 6700

[www.malitel.ml](http://www.malitel.ml)

[www.facebook.com/malitel.official](https://www.facebook.com/malitel.official)